Octogones SASE

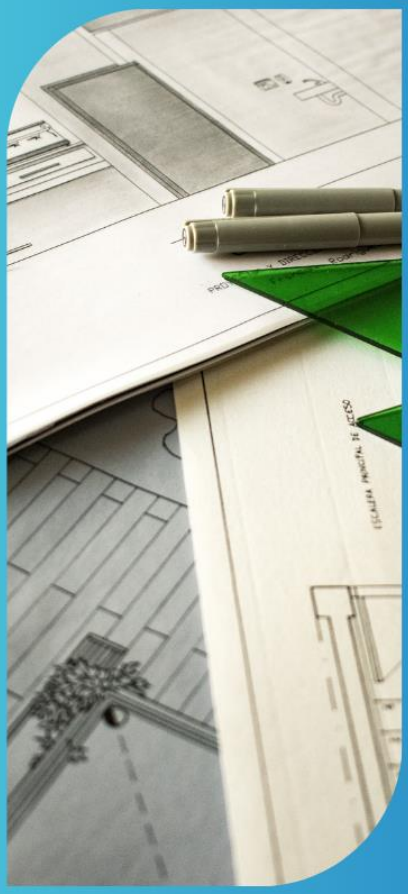

# 2024

# EVALUATION DU PROJET EXPÉRIMENTAL

04/224 52 13
0496/ 82 16 69

https://lechanmurly.be/asbl/octogones

direction.octogones@lechanmurly.be

# TABLES DES MATIÈRES

## INTRODUCTION
## CONTEXTE GÉNÉRAL


1. *Brève présentation de notre service* ..... 2
2. *Brève description de l'ancien projet pédagogique particulier « Octogones » et de son impact* ..... 2
3. *La problématique des jeunes dits « à la croisée des secteurs » en quelques mots* ..... 2
4. *Origine du projet expérimental* ..... 3


## MÉTHODOLOGIE ÉVALUÉE DU PROJET EXPÉRIMENTAL


1. *Méthodologies d'évaluation du projet* ..... 4
2. *Méthodologie du projet* ..... 6
   - **2.1. Temporalité et organisation** ..... 6
   - **2.2. Modalités d'intervention** ..... 7
     - 2.2.1. Public cible ..... 7
       - *2.2.1.1. Définition* ..... 7
       - *2.2.1.2. Besoins spécifiques* ..... 8
     - 2.2.2. Prise en charge actuelle ..... 9
       - *2.2.2.1. Missions et objectifs* ..... 9
       - *2.2.2.2. Valeurs qui sous-tendent l'intervention* ..... 11
     - 2.2.3. Modèle d'intervention utilisé ..... 12
       - *2.2.3.1. Autorités mandantes* ..... 12
       - *2.2.3.2. Demande, admission et formalisation* ..... 14
       - *2.2.3.3. Intervention* ..... 16
         - a) *Les problématiques rencontrées* ..... 17
         - b) *L'urgence, la gestion de la crise et la prise de risque* ..... 20
       - *2.2.3.4. Moyens* ..... 21
         - a) *Le cadre institutionnel* ..... 21
         - b) *Le cadre du mandat et le Projet Educatif Individualisé* ..... 22
         - c) *La co-intervention* ..... 22
         - d) *Les rapports* ..... 23
         - e) *La collaboration avec les autres services/secteurs* ..... 23
         - f) *Les réunions d'équipe* ..... 24
         - g) *Les supervisions* ..... 25
         - h) *La participation aux plateformes et groupes de travail en réseau intersectoriel* ..... 25
3. *Impacts du suivi sur le jeune et ses familiers* ..... 26
   - **3.1. Evolutions comportementales, sociales et/ou éducatives** ..... 27
   - **3.2. Impact sur le bien-être du jeune et sur son insertion sociale** ..... 27
   - **3.3. Impact sur les familles** ..... 27
   - **3.4. Retours d'expériences** ..... 28

## EVALUATION SELON LE MODÈLE PROPOSÉ PAR L'OCDE


1. *Pertinence* ..... 28
2. *Cohérence* ..... 29
3. *Efficacité* ..... 29
4. *Efficience* ..... 29
5. *Impact* ..... 29
6. *Durabilité* ..... 30


## PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS


1. *Pérennité du projet* ..... 30
   - **1.1. Possibilité de prolonger ou de généraliser ce type d'accompagnement** ..... 30
   - **1.2. Intérêt d'une approche intégrée pour les jeunes dits « *à la croisée des secteurs* »** ..... 30
2. *Améliorations suggérées* ..... 30
   - **2.1. Augmentation des ressources humaines et financières** ..... 30
   - **2.2. Renforcement de la formation des intervenants** ..... 31
   - **2.3. Création de partenariats supplémentaires avec d'autres secteurs** 31
3. *Propositions pour l'avenir* ..... 31
   - **3.1. Demande de subsides** ..... 31
   - **3.2. Nouveau cadre méthodologique basé sur cette expérience** ..... 32


## CONCLUSIONS ET REMERCIEMENTS


1. *Synthèse des résultats et de l'impact* ..... 32
2. *Importance de poursuivre ce type d'initiatives pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes* ..... 32


## ANNEXES


1. *Questionnaire en ligne à destination des autorités mandantes* ..... 1
2. *Grille d'évaluation utilisée auprès des bénéficiaires* ..... 2
3. *Tableau synthèse des situations suivies* ..... 4
4. *Tableau synthèse de l'évaluation auprès des bénéficiaires* ..... 9
5. *Plan budgétaire détaillé* ..... 12

# INTRODUCTION

Le présent rapport d'évaluation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un Projet Expérimental (PE), développé au sein du Service Octogones en vertu de l'article 62 de l'arrêté cadre. Ce projet vise à offrir une réponse spécifique et adaptée à une population de jeunes dits « à la croisée des secteurs ». Ces jeunes, souvent en rupture avec leur environnement familial, institutionnel ou scolaire, présentent des besoins pluriels et complexes, nécessitant un accompagnement intensif, souple et hautement individualisé.

Face à des parcours fragmentés et à des systèmes institutionnels parfois cloisonnés, le projet a visé à mettre en œuvre une approche intégrée, articulant la disponibilité, la réactivité des intervenants et une volonté de coordination intersectorielle. Cette dynamique a permis d'offrir un cadre sécurisant et structurant, tout en respectant le rythme et les particularités de chaque jeune.

Ce rapport vise à dresser un état des lieux des effets du projet, tant sur les jeunes que sur leur entourage, à interroger la pertinence de l'approche expérimentée et à formuler des pistes de pérennisation et de développement à plus long terme. L'analyse s'appuie à la fois sur les retours des jeunes, des familles et des partenaires, et sur une lecture transversale des pratiques mises en œuvre par l'équipe. Elle se structure autour de plusieurs axes d'évaluation, dont le cadre de référence est inspiré du modèle proposé par l'OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité).

En filigrane, ce rapport porte la volonté de mieux répondre aux enjeux d'inclusion, de continuité éducative et de juste place des acteurs autour des jeunes les plus vulnérables, dans une logique de co-construction, d'ajustement et d'engagement collectif.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

# CONTEXTE GÉNÉRAL

1. *Brève présentation de notre service*

Le service Octogones est intégré à l'ASBL « Le Chanmurly », active dans la région liégeoise depuis les années 1970. Ce service s'inscrit dans une longue tradition d'accompagnement socio-éducatif auprès des jeunes en difficulté, en mettant l'accent sur une approche spécialisée et innovante.

Grâce à l'évolution du cadre légal, en 2018, et à des appels à projets récents, Octogones a vu sa capacité d'intervention passer de 11 à 27 prises en charges en continuant à proposer un accompagnement adapté à des situations complexes.

2. *Brève description de l'ancien projet pédagogique particulier « Octogones » et de son impact*

Le projet « Octogones » a vu le jour en 1998 sous l'impulsion des autorités judiciaires liégeoises et du Cabinet de l'époque. Initialement conçu comme un projet pilote pour répondre aux besoins de deux jeunes refusés par toutes les autres institutions, il a rapidement démontré son utilité. En 1999, avec l'introduction de la réforme, il a été structuré comme un Projet Pédagogique Particulier (PPP) destiné à accompagner des jeunes présentant une grande vulnérabilité face à leur environnement social et familial et nécessitant une prise en charge spécifique.

Officiellement agréé en 2001, le projet a fonctionné jusqu'en 2018, avec une capacité d'accueil de 8 situations, complétée par 3 situations dites « post-IPPJ ». Pendant ces 17 années, le service Octogones a accompagné de nombreux jeunes aux besoins complexes, souvent marqués par l'errance, les ruptures institutionnelles et les échecs répétés. Ces trajectoires difficiles les ont parfois classés dans la catégorie des « incasables », selon l'ancienne terminologie utilisée pour désigner les jeunes n'entrant pas dans les dispositifs traditionnels.

La restructuration du secteur en 2018 a mené à une réorientation de nos activités tout en préservant l'héritage méthodologique du PPP. Ce dernier nous a permis de développer une expertise significative dans la gestion des situations complexes, consolidant ainsi notre capacité à proposer des approches adaptées et novatrices pour répondre aux défis que posent ces parcours de vie atypique.

Aujourd'hui, cet héritage se reflète dans la philosophie et la méthodologie de notre Service d'Accompagnement Socio-Educatif (SASE), qui cible en priorité les jeunes de 12 à 18 (voir 20) ans. Forts de notre expérience, nous avons développé une capacité à adapter nos interventions et à explorer des voies alternatives pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes et de leurs familles.

3. *La problématique des jeunes dits « à la croisée des secteurs » en quelques mots*

Ces dernières années, le mal-être des adolescents s'est intensifié, se manifestant par une augmentation des troubles de santé mentale. Plusieurs études pointent une hausse notable des symptômes dépressifs et anxieux. En France, 14 % des collégiens et 15 % des lycéens sont confrontés à des symptômes dépressifs, un taux en accroissement depuis 2018. Par ailleurs, un

quart des adolescents rapportent avoir éprouvé un sentiment de solitude au cours de l'année écoulée (2022), un indicateur alarmant du déclin de leur bien-être. Ce phénomène est encore plus marqué chez les filles, avec près de 42 % des lycéennes concernées[1][2].

Ces difficultés sont, notamment, exacerbées par l'impact des technologies numériques, le harcèlement en ligne, ainsi que les effets durables de la crise sanitaire, dont le confinement et l'isolement ont entraîné une augmentation de 40 % des consultations en pédopsychiatrie depuis 2020[3].

Cette situation est encore plus préoccupante pour les jeunes dits « *à la croisée des secteurs* ». Le mal-être s'intensifie chez ces jeunes souvent confrontés à des difficultés complexes et cumulatives marquées par des ruptures institutionnelles, scolaires et/ou familiales, ainsi que par des décrochages multiples. Leur prise en charge est compliquée par la fragmentation des services disponibles. L'absence de coordination aggrave leur isolement et limite l'efficacité des interventions, alors même que ces jeunes nécessitent, très souvent, une prise en charge globale et à la croisée des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale, de la justice et du handicap. Le manque de solutions adaptées conduit parfois à des "effets ping-pong" entre institutions, renforçant leur marginalisation. Face à ces trajectoires chaotiques, un phénomène de banalisation, de lassitude et parfois d'impuissance sociale s'installe progressivement, normalisant l'exclusion et rendant plus difficile encore une intervention adaptée.

Ces données soulignent l'urgence d'adopter des stratégies ciblées pour prendre en charge ces adolescents. Investir dans leur bien-être est essentiel pour prévenir les conséquences à long terme sur leur santé mentale et sociale. Les actions concertées des autorités, des éducateurs, des familles et des professionnels de santé sont, selon nous, indispensables.

## 4. *Origine du projet expérimental*

Le projet expérimental a été initié suite à l'accord, soutenu par Mme Devis[4], obtenu auprès de Madame Bertieaux[5] le 15 juillet 2024, dans le cadre de l'article 62 de l'arrêté-cadre. S'appuyant sur un surplus budgétaire alloué pour le triennat 2021-2024, le service a engagé deux équivalents temps plein (ETP) ainsi qu'un mi-temps psychosocial pour répondre à la prise en charge de quatre jeunes dits « *à la croisée des secteurs* ». Ces jeunes, confrontés à des réalités marquées par des ruptures familiales, institutionnelles et des décrochages scolaires, présentaient des besoins spécifiques nécessitant une intervention adaptée et ciblée.

Le projet, élaboré en collaboration avec l'inspection pédagogique représentée par Monsieur Robeays, a dépassé les capacités standards de prise en charge du service, permettant ainsi l'intégration de situations complexes relevant également des Services de Protection Judiciaire (SPJ) de Huy et de Verviers. Inspirée des pratiques d'Octogones avant la réforme des arrêtés spécifiques en 2018, cette initiative innovait en permettant également au Service d'Aide à la Jeunesse de Liège (SAJ) de mobiliser ce dispositif pour prévenir une judiciarisation

[1] https://www.ameli.fr/psychologue/actualites/etude-enclass-degradation-de-la-sante-mentale-des-jeunes-entre-2018-et-2022
[2] https://www.jean-jaures.org/publication/les-adolescent%C2%B7e%C2%B7s-face-au-monde-du-mal-etre-a-la-detresse/
[3] https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2024/sante-mentale-et-bien-etre-des-adolescents-publication-d-une-enquete-menee-aupres-de-collegiens-et-lyceens-en-france-hexagonale
[4] Administratrice générale de l'Aide à la Jeunesse
[5] Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et hôpitaux universitaires, de la Jeunesse, l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

inadaptée de certaines situations. Cette démarche s'inscrivait dans une volonté de répondre aux constats des mandants, qui soulignent les difficultés croissantes pour offrir un accompagnement cohérent et efficace à ces jeunes aux besoins multiples.

# MÉTHODOLOGIE ÉVALUÉE DU PROJET EXPÉRIMENTAL

## 1. *Méthodologies d'évaluation du projet*

Afin d'assurer la pertinence et l'efficacité de ce dispositif, une évaluation interne a été jugée nécessaire. Elle nous a permis de vérifier l'adéquation du projet aux besoins réels du terrain et d'ajuster la méthodologie en vue de sa pérennisation.

Cette évaluation s'appuie sur les critères recommandés par l'OCDE[6] : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Ces critères constituent les repères essentiels pour l'analyse des données collectées.

La démarche s'articule en plusieurs étapes clés :

- ***Évaluation des besoins et des attentes des autorités mandantes*** **:**

Dans un premier temps, nous avons sollicité les autorités mandantes afin de présenter notre projet et d'échanger autour de la problématique des jeunes « *à la croisée des secteurs* ». Cette démarche avait pour objectif de comprendre les différentes perceptions concernant le public cible, d'identifier les besoins prioritaires, de cerner les attentes spécifiques par rapport à notre intervention ainsi que d'évaluer la pertinence de notre projet au regard de ces éléments.

Pour structurer cette évaluation, nous avons conçu un questionnaire en ligne[7], envoyé fin septembre aux adresses générales des SAJ et SPJ de Liège, de Huy et de Verviers. Une relance a été effectuée fin octobre pour maximiser le taux de participation. Le processus de collecte de données s'est clôturé mi-novembre, nous permettant d'entamer l'analyse des réponses recueillies.

Au total, 14 personnes ont répondu au questionnaire. Bien que cet échantillon puisse sembler modeste, il reflète, à notre sens, les contraintes temporelles du projet et les disponibilités des professionnels sollicités. Ces données, bien que limitées, offrent des pistes intéressantes, que nous vous relayerons au cours de cet écrit.

[6] https://www.oecd.org/fr/publications/des-meilleurs-criteres-pour-des-meilleurs-evaluations_183eee4f-fr.html
[7] Cfr Annexe n°1

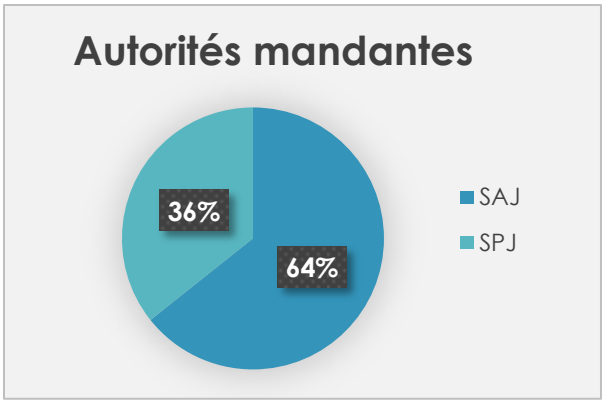


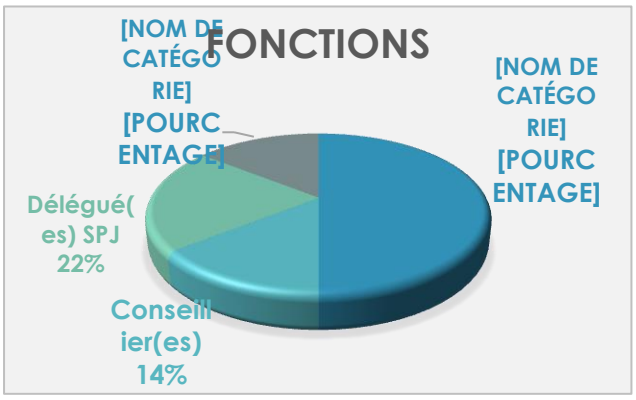


- ***Dialogue avec les bénéficiaires*** **:**

Une seconde phase a recueilli les retours des jeunes et de leurs familles, afin de leur offrir une véritable reconnaissance dans le processus d'ajustement du projet. Ces dialogues nous permettent d'analyser leur expérience de l'aide reçue (les apports, les limites, leurs satisfactions et insatisfactions éventuelles…). Chaque situation a été analysée dans sa singularité avant d'être intégrée dans une analyse transversale qui permettra d'identifier les convergences et divergences individuelles, permettant ainsi d'ajuster nos interventions de manière plus ciblée.

La méthodologie adoptée pour cette phase a nécessité une réflexion approfondie. Deux situations sur les quatre accompagnées ont soulevé des questionnements quant aux modalités d'expression des bénéficiaires et à la meilleure manière de structurer ce recueil de parole. En effet, deux parents accompagnés ne maîtrisent pas le français, ce qui complexifie l'échange direct et nécessite des outils ou des médiations spécifiques. Par ailleurs, un des jeunes suivis a une communication verbale extrêmement limitée, se contentant de réponses brèves telles que "*oui*" et "*non*", et préférant s'exprimer par le dessin et l'écrit. Face à ces enjeux, nous avons conçu un outil de photolangage, pensé pour favoriser un dialogue plus accessible et intuitif. Cet outil vise à soutenir la réflexion des bénéficiaires sur notre intervention, en leur permettant de mettre en images et en mots leur vécu et leur perception du suivi.

Une autre question essentielle s'est posée : qui doit mener ces entretiens d'évaluation ? Si ce sont les intervenants eux-mêmes qui recueillent ces retours, quels sont les enjeux en termes d'objectivité et de liberté d'expression pour les jeunes et les familles ? Se sentiraient-ils à l'aise de formuler d'éventuelles critiques sur l'accompagnement reçu, sans crainte d'influencer leur suivi ? Comment assurer une démarche qui reflète le plus fidèlement possible leur ressenti, sans biais induit par la relation déjà établie avec les professionnels ? Nous avons finalement choisi de mobiliser les ressources du SASE. Nos collègues de ce service ont ainsi été sollicités pour mener les entretiens d'évaluation, en s'appuyant sur une grille commune. Cette grille[8] a été élaborée afin d'examiner le projet sous plusieurs angles clés : pertinence, cohérence, efficience, efficacité, durabilité et impact. Ce choix permet non seulement d'apporter un regard extérieur à l'évaluation, mais aussi de garantir un cadre structuré et homogène.

[8] Cfr Annexe n°2

Ces questionnements restent ouverts et feront l'objet d'une réflexion approfondie au sein de l'équipe, afin d'élaborer une méthodologie la plus adaptée possible aux réalités du terrain et aux besoins des jeunes et de leurs familles.

- ***Analyse des pratiques des intervenants*** **:**

La troisième étape de l'évaluation a porté sur l'analyse des pratiques des intervenants afin d'identifier les aspects positifs du projet et les difficultés rencontrées. A cet effet, des entretiens ciblés ont été menés avec les intervenants, mettant l'accent sur leurs perceptions de la méthodologie déployées et sur leur évaluation globale des quelques mois en fonction. Des discussions similaires ont également eu lieu avec la direction et la coordination en charge de la mise en œuvre.

Parallèlement, une évaluation transversale a été conduite tout au long du projet. Celle-ci s'est appuyée sur une participation active aux réunions d'équipe, aux rencontres d'admission et de formalisation avec les mandants, les jeunes et leurs familles, ainsi qu'aux supervisions collective. Cette démarche visait à améliorer en continu la méthodologie d'intervention sur le terrain.

- ***Au regard de l'expérience antérieure*** **:**

Le projet s'inscrit dans la continuité de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du Projet Pédagogique Particulier (PPP) par Octogones. Cette base solide de savoir-faire a constitué un point d'appui essentiel pour la conception et la réalisation de ce projet expérimental. L'enjeu principal a été d'évaluer l'adéquation entre ces pratiques éprouvées et leur réactualisation, afin de répondre aux besoins complexes et spécifiques du public actuel.

En complément, une analyse a été réalisée à partir de la littérature scientifique pertinente. Cette démarche a permis d'élargir les perspectives en confrontant l'expertise locale à des recherches et études récentes, offrant ainsi une compréhension enrichie des problématiques et des besoins des jeunes à « *la croisée des secteurs* ». Cette double approche, ancrée dans l'expérience et éclairée par les données scientifiques, a contribué à renforcer la pertinence et la cohérence des interventions mises en œuvre.

En conclusion, cette approche globale et intégrative nous a offert une vision nuancée des enjeux liés à l'intervention et nous a permis de recueillir des informations précieuses sur les ajustements nécessaires tout en offrant des perspectives concrètes pour optimiser la méthodologie du projet et envisager les suites à donner.

## 2. *Méthodologie du projet*

### 2.1. Temporalité et organisation

La demande de mise en place du projet expérimental a été envoyée à la date du 30 mai 2024, et l'accord a été officiellement donné le 15 juillet 2024. En amont de cette validation, nous avions anticipé la phase de mise en place en menant des entretiens d'embauche, permettant ainsi de constituer une base de recrutement adaptée aux spécificités du projet.

Pour répondre aux besoins identifiés, deux équivalents temps plein (ETP) éducateurs et un mi-temps psychosocial ont été engagés. Un éducateur en contrat à durée déterminée (CDD) au SASE a exprimé son souhait de rejoindre le projet et a été intégré. Un autre éducateur a

été recruté à partir de notre base de candidats. Les deux intervenants ont pour mission principale d'accompagner les jeunes pris en charge ainsi que leurs familles, conformément aux objectifs définis par le projet.

Le poste de mi-temps psychosocial a été confié à une psychologue issue du SASE. Son rôle, essentiel dans la méthodologie du projet, consiste à soutenir les intervenants, offrir une perspective analytique et transversale sur les situations, réfléchir à l'évolution des pratiques et évaluer cette phase expérimentale. La direction et la coordination du SASE jouent un rôle central en offrant un cadre de référence et en veillant à la cohérence méthodologique et opérationnelle du projet.

Les entrées des jeunes dans le projet ont été échelonnées en fonction des disponibilités et des agendas des mandants. La première situation a été intégrée dès le 23 juillet 2024, suivie par les suivantes : le 26 juillet 2024, le 13 août 2024, et enfin le 26 août 2024.

Ainsi, bien que la durée globale du projet soit prévue sur cinq mois et demi, la temporalité effective pour chaque jeune varie. Cette temporalité décalée, bien qu'inévitable, a impliqué une adaptation des dynamiques du projet et une prise en compte des délais spécifiques à chaque situation.

## 2.2. Modalités d'intervention

### 2.2.1. Public cible

#### *2.2.1.1. Définition*

Un jeune « *à la croisée des secteurs* » est une personne, généralement âgé de 16 à 23 ans[9], confronté à des problématiques multiples qui dépassent les frontières d'un seul secteur d'intervention, nécessitant des approches intersectorielles impliquant l'aide à la jeunesse, la santé mentale, la justice parfois, et/ou le handicap. Ces jeunes sont souvent en rupture avec les institutions éducatives, familiales et/ou sociales et ont des besoins complexes qui nécessitent des actions coordonnées.

**Caractéristiques principales[10] :**

- **Multiplicité des besoins** : Ces jeunes font face à une combinaison de difficultés sociales, familiales, psychologiques et éducatives. Ils peuvent aussi être confrontés à des troubles du comportements ou à des troubles mentaux comme la dépression, l'anxiété ou encore des comportements suicidaires, des troubles des conduites alimentaire, à un décrochage scolaire et/ou à des problématiques de logement.
- **Ruptures du lien** : Que ce soit entre le jeune et sa famille, le jeune et l'école, le jeune et les intervenants… le lien est abîmé ; ce qui ne peut qu'impacter l'attachement en

[9] La tranche d'âge des 16 à 23 ans pour définir les jeunes dits « à la croisée des secteurs » est couramment utilisée dans les politiques publiques et les dispositifs d'accompagnement en Fédération Wallonie-Bruxelles. https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/nc/detail-article1/?cHash=f3e520e63edbe3d3c0daf0724391093b&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Baction%5D=show&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bcontroller%5D=Document&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=4681&utm

[10] Ces caractéristiques ont été établies à partir d'une double approche méthodologique, combinant une revue de la littérature scientifique et l'analyse des réponses issues des questionnaires d'évaluation proposés aux autorités mandantes impliquées dans le projet. Ce croisement des données théoriques et des observations du terrain nous a permis de renforcer la pertinence de nos conclusions, en ancrant les enseignements académiques dans la réalité pratique des acteurs concernés. Cette démarche intégrative a été essentielle pour mieux cerner les besoins et les problématiques spécifiques des jeunes pris en charge.

termes d'insécurité, jusqu'à parfois conduire au développement de troubles. Ces jeunes sont insaisissables, souvent en situation d'errance ou d'exclusion, notamment en raison de la fragmentation des services disponibles. Par exemple, ils peuvent être transférés d'un secteur à un autre (ex : de l'aide à la jeunesse vers les services de santé mentale, puis vers l'aide au logement), sans qu'il y ait une coordination suffisante entre ces secteurs.

- **Mise en échec des autorités :** Dans ces situations, les solutions proposées par le mandant sont perpétuellement mises en échec ; soit via le jeune lui-même, soit en raison du manque d'adéquation entre les besoins du jeune et les services existants/disponibles pour le prendre en charge.

Ainsi, la définition du jeune « *à la croisée des secteurs* » s'ancre dans une reconnaissance de son parcours chaotique et de la nécessité urgente d'un accompagnement coordonné, visant à restaurer une forme de stabilité et à offrir des perspectives d'avenir.

#### *2.2.1.2. Besoins spécifiques*

Comme mentionné ci-dessus, les jeunes dits « *à la croisée des secteurs* » présentent une variété de **besoins spécifiques**[11] qui émergent de la combinaison complexe de facteurs sociaux, familiaux, scolaires et psychologiques. Ces jeunes sont confrontés à des difficultés multiples nécessitant des réponses adaptées provenant de plusieurs domaines d'intervention, tels que l'aide à la jeunesse, la santé mentale, et parfois le handicap ou encore la justice.

- **Lieu de vie** :

Ces jeunes, souvent en situation de rupture, sont fréquemment confrontés à une instabilité résidentielle (précarité, errance, sans abrisme…) qui aggrave leur mal-être et compromet leur insertion sociale. Un habitat sécurisant et durable leur offre un ancrage essentiel pour reconstruire leur confiance en eux, développer des repères stables et accéder à un accompagnement adapté, en dehors des pressions immédiates liées à la survie ou à l'urgence.

- **Accompagnements** :
    - Socio-éducatif :

L'accompagnement socio-éducatif doit être flexible et personnalisé, prenant en compte les particularités de chaque jeune et de leurs familiers. Parmi les axes de travail, le décrochage scolaire et le manque d'activité extrascolaire est un problème majeur pour ces jeunes en rupture avec la société. Il est donc nécessaire de les soutenir dans une réintégration sociale leur permettant d'initier leur projet d'avenir.

Un accompagnement vers l'autonomie est aussi visé afin que les jeunes développent les compétences nécessaires pour vivre de manière autonome, gérer le quotidien et préparer l'avenir. En parallèle, un travail autours des liens familiaux et sociaux est également à mettre en place lorsque ces derniers sont fragilisés ou rompus.

[11] Les besoins spécifiques des jeunes dits « *à la croisée des secteurs* » ont été identifiés à travers une analyse croisée entre les données issues de la littérature scientifique et les retours obtenus lors de notre consultation des autorités mandantes.

Enfin, beaucoup de jeunes « *à la croisée des secteurs* » proviennent de milieux sociaux vulnérables, précaires, parfois de familles migrantes ou de minorités ethniques, ce qui engendre des besoins spécifiques en termes d'intégration, de reconnaissance culturelle et de soutien à la socialisation.

- Psycho-social :

Leurs besoins en termes de soutien psychosocial sont cruciaux car beaucoup sont confrontés à des difficultés psychologiques tels que l'anxiété, la dépression, des comportements suicidaires ou encore des prédispositions au développement d'un trouble mental plus sévère. Il est assez fréquent que ces jeunes aient également subis des traumatismes qu'il est nécessaire de prendre en considération. L'attachement nous semble être un axe de travail à privilégier au vu des parcours chaotiques de ces jeunes. Cet accompagnement doit donc être spécifique et individualisé en fonction des besoins de chaque jeune. Ils se doivent d'être flexibles mais également robustes car il est fort à parier qu'au vu de son profil, le jeune tentera de mettre à mal les interventions.

- **Coordination intersectorielle :**

L'une des principales difficultés relevées par les mandants, lors de l'évaluation de notre projet expérimental, réside souvent dans le manque de coordination entre les secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale, de la justice et du handicap. En effet, ces jeunes sont souvent exclus d'un secteur en raison de critères administratifs ou de pathologies mal identifiées, ce qui peut entraîner des ruptures dans leur prise en charge. Pour répondre à ce besoin, des dispositifs d'accompagnement intersectoriels sont essentiels.

La mise en place de dispositifs de coordination entre les différents services impliqués, l'adaptation des interventions et un suivi renforcé peuvent significativement améliorer leur trajectoire de vie et réduire leur risque d'exclusion sociale.

### 2.2.2. Prise en charge actuelle

Sur base de notre échantillon, nous estimons qu'environ 19 % des dossiers traités par les professionnels interrogés concernent des jeunes dits « *à la croisée des secteurs* ». Face à ces situations, les autorités mandantes se trouvent souvent contraintes de bricoler des solutions en mobilisant les ressources disponibles et la bonne volonté des acteurs concernés. Cependant, ces réponses, bien qu'élaborées avec les meilleures intentions, s'avèrent fréquemment inadéquates. Elles sont parfois impossibles à mettre en œuvre en raison d'un manque de places ou d'autres contraintes structurelles, et elles échouent trop souvent à s'inscrire dans la durée, notamment à cause du rejet de ces solutions par les jeunes eux-mêmes ou par leurs familiers.

Ce constat met en lumière la nécessité urgente de développer des approches plus adaptées et structurées pour répondre efficacement aux besoins complexes de ce public et aux attentes des autorités mandantes.

#### *2.2.2.1. Missions et objectifs*

Lors de la conception de notre projet, nous avons attaché une importance particulière à l'innovation et à la différenciation par rapport aux services déjà existants. L'objectif principal n'était pas de reproduire les modèles en place, mais de proposer une approche nouvelle

permettant de prendre en charge des jeunes qui, bien souvent, ne correspondent pas aux cadres prédéfinis des dispositifs classiques.

Pour cela, nous avons veillé à distinguer notre projet des Services d'Accompagnement à Missions Socio-Éducatives (SASE), des Services d'Accompagnement à Missions Psycho-Socio-Éducatives (SAPSE), des Services à Missions Intensives (SAMI), ainsi que des Équipes Mobiles d'Accompagnement (EMA).

Ci-dessous, un tableau synthétise les spécificités de chacun de ces services afin de mettre en lumière les particularités et la valeur ajoutée de notre projet.

| | **SASE** | **SAPSE** | **SAMI** | **EMA** |
|---|---|---|---|---|
| *Missions principales* | Apporter à l'enfant, sa famille et ses familiers une aide éducative dans le milieu de vie et à apporter une aide à l'enfant en résidence autonome. | Apporter à l'enfant, sa famille et ses familiers un accompagnement social, éducatif et psychologique dans le milieu de vie et, le cas échéant, à apporter, à la suite de cet accompagnement, une aide spécifique à l'enfant en résidence autonome. | Assurer une mission d'accompagnement intensif de l'enfant, de sa famille et de ses familiers dans le milieu de vie. Cette mission peut aussi s'exercée dans le cadre d'une situation d'urgence. | Accompagnement dans le milieu de vie ou mesure d'investigation et d'évaluation sous mandat du tribunal de la jeunesse. |
| *Public cible* | Jeunes en difficulté sociale et/ou familiale | Jeunes avec des difficultés psycho-sociales | Enfant de 0-6 ans en situation de négligence grave, potentielle ou avérée, ou de maltraitance. | Jeunes âgés de 12 ans ou plus, poursuivis du chef d'un FQI. |
| *Objectifs principaux* | Soutenir l'insertion sociale, travailler l'éducatif, favoriser l'autonomie, améliorer les compétences de vie et la résilience face aux difficultés. | Favoriser la stabilisation psychologique et émotionnelle, soutenir le développement et l'insertion sociale. | Maintenir les jeunes dans leur milieu familial, renforcer les compétences parentales et prévenir les placements. | Evaluer les risques de récidive, aider le jeune à répondre aux exigences du juge, favoriser l'émergence de conduites prosociales, l'accompagner dans la mise en œuvre de son plan d'intervention. |
| *Intensité et fréquences* | Hebdomadaire mais variable selon les besoins. | Hebdomadaire mais variable, selon les besoins. | Quotidienne ou plusieurs fois par semaine. | Minimum hebdomadaire. |

Les missions de notre projet peuvent être définies comme telles :

- **Accompagnement individualisé des jeunes « *à la croisée des secteurs* »**
    - Apporter un suivi éducatif et psycho[12]social intensif adapté aux réalités et aux besoins spécifiques des jeunes ayant des parcours marqués par des ruptures institutionnelles, familiales et/ou scolaires pour (re)construire des repères, renforcer l'autonomie et favoriser l'inclusion sociale.
    - Proposer des solutions innovantes, flexibles, adaptées aux réalités et aux urgences des jeunes et des familles qui ne s'intègrent pas dans les dispositifs standards.
    - Intégrer activement les familles et les proches dans le processus d'accompagnement, tout en tenant compte des dynamiques familiales parfois conflictuelles.
- **Coordination « intersectorielle »**
    - Collaborer avec les mandants (SPJ, SAJ) et les autres acteurs présents autour du jeune et/ou de ses familiers afin de mobiliser les ressources nécessaires et créer un environnement favorable à son développement.
    - Assurer une collaboration étroite avec différents secteurs (aide à la jeunesse, santé mentale, justice, handicap) pour coordonner les actions et garantir une certaine cohérence et une certaine continuité dans l'accompagnement.

Bien que les missions puissent apparaitre comme similaires à certain égard, notre projet expérimental se distingue des dispositifs traditionnels tels que les services précités par son approche personnalisée et son public cible. Notre projet vise explicitement les jeunes dits « *à la croisée des secteurs* », un public caractérisé, comme nous avons pu le voir ci-dessus, par des parcours marqués de ruptures multiples et des besoins complexes non couverts par les offres classiques.

Notre méthodologie repose sur une grande flexibilité d'intervention, un accompagnement intensif et une coordination étroite avec les familles et les mandants, même dans des situations atypiques. Nous nous différencions également par notre capacité à mobiliser des ressources rapidement et à ajuster nos actions et les méthodologies employées.

L'évaluation continue du projet nous offrira l'opportunité d'enrichir les réflexions éthiques entourant nos pratiques. Cette analyse critique, nourrie par les retours du terrain, pourra éventuellement être formalisée afin de constituer une base d'interpellation constructive auprès des décideurs politiques concernés. L'objectif étant d'orienter les politiques publiques vers des solutions mieux adaptées aux réalités et besoins de ce public vulnérable.

#### *2.2.2.2. Valeurs qui sous-tendent l'intervention*

Les valeurs fondamentales qui sous-tendent notre projet reflètent notre engagement et guident notre méthodologie, nos interventions et nos collaborations.

[12] Nous explorons actuellement la possibilité de développer un partenariat intersectoriel qui offrirait un accès à un suivi psychologique pour les jeunes que nous accompagnons. Ce partenariat viserait à intégrer des professionnels spécialisés en santé mentale au sein de notre dispositif, afin de répondre de manière plus globale et cohérente aux besoins des jeunes.

- ***Inclusion***

Notre projet répond aux besoins de jeunes souvent marginalisés ou en rupture avec les institutions classiques. Cette valeur reflète un engagement à ne laisser personne en dehors des dispositifs d'aide en travaillant activement à leur réintégration dans la société et à l'ouverture de perspectives pour leur avenir.

- ***Individualisation***

Chaque jeune a des besoins spécifiques, des ressources qui lui sont propres, une histoire unique et le projet met un point d'honneur à adapter les interventions en fonction de chaque situation, à reconnaître l'unicité des parcours et à partir du jeune pour coconstruire l'intervention.

- ***Collaboration***

Nous favorisons une coopération étroite avec les divers acteurs impliqués (SPJ/SAJ, familles, écoles, etc.) pour assurer un accompagnement global. Cela inclut également la création ou l'élargissement du réseau du jeune, parfois en initiant des collaborations avec des secteurs complémentaires tels que la santé mentale, le handicap, le logement ou encore la justice.

- ***Respect et dignité***

Nous veillons à accompagner les jeunes et leurs familiers avec bienveillance et sans jugement, en tenant compte de leur réalité familiale, sociale et émotionnelle, tout en préservant leur dignité humaine, même dans des contextes complexes.

- ***Responsabilisation***

Le projet encourage les jeunes à s'impliquer activement dans leur parcours, en renforçant leur autonomie et leurs ressources, en les soutenant à prendre des décisions éclairées et à assumer la responsabilité de leurs actes. Cela inclut une confrontation constructive aux conséquences de leurs choix en favorisant des actions réparatrices.

- ***Résilience relationnelle***

L'équipe s'engage à maintenir un lien avec les jeunes, quelle que soit la complexité des situations rencontrées. Cette persévérance bienveillante reconnait le droit à l'erreur, à l'expérimentation comme une étape essentielle dans le processus de développement de la personne.

- ***Ethique et déontologie***

Une évaluation continue nous permet de questionner nos méthodes, d'ajuster nos pratiques et de nourrir une réflexion éthique sur nos interventions. Cette démarche met en avant une transparence, tant envers le jeune, la famille que les mandants et les partenaires ; dans le respect du cadre déontologique de notre institution.

### 2.2.3. Modèle d'intervention utilisé

#### *2.2.3.1. Autorités mandantes*

Comme mentionné précédemment, les résultats de notre échantillon révèlent qu'environ 19 % des dossiers des professionnels interrogés concernent des jeunes dits « *à la croisée des*

*secteurs* ». Cette donnée met en lumière un besoin important et pressant de solutions adaptées à ces situations complexes. Actuellement, ces besoins sont souvent pris en charge de manière improvisée, avec des réponses ponctuelles et non coordonnées, reposant sur la bonne volonté des différents intervenants. Cependant, ces approches s'avèrent fréquemment insuffisantes ou inadéquates pour répondre aux besoins de ces jeunes.

Face à cette réalité, notre initiative a été globalement bien accueillie par les mandants concernés. Plusieurs d'entre eux ont exprimé verbalement leur soutien et leur espoir de voir ce projet se pérenniser.

Pour cette phase expérimentale, nous avons choisi d'ouvrir le projet aux institutions mandantes suivantes :

- **SAJ de Liège**
- **SPJ de Liège**
- **SPJ de Huy**
- **SPJ de Verviers**

En nous inspirant du Projet Pédagogique Particulier (PPP) anciennement mis en œuvre dans le cadre des agréments du service Octogones, nous avons pris soin de nous en distancier légèrement pour intégrer une dimension novatrice : l'ouverture à des situations portées par le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ). Cette décision repose sur une conviction forte : éviter une judiciarisation des trajectoires des jeunes en leur proposant des alternatives plus adaptées et respectueuses de leurs besoins.

Les réponses obtenues via les questionnaires adressés aux mandants confirment cette orientation. Une majorité des professionnels interrogés dans notre échantillon travaillent au sein d'un SAJ, révélant une demande bien réelle pour ce type d'accompagnement. Cependant, l'expérience des cinq mois écoulés a mis en lumière certaines limites : une des situations suivies sous mandat du SAJ a été rapidement judiciarisée en raison de l'évolution préoccupante du jeune et de l'absence de soutien parental suffisant ; le jeune étant orphelin. Nous estimons qu'il serait pertinent de reconduire cette expérimentation afin de recueillir davantage de données, ce qui nous permettrait d'étayer une prise de position plus éclairée.

Par ailleurs, nous avons décidé, en concertation avec Monsieur Robeays, notre inspecteur pédagogique, de sortir de nos capacités réservées afin d'étendre nos prises en charge aux Services de Protection Judiciaire (SPJ) des divisions de Huy et de Verviers. Bien que ces territoires ne relèvent pas de notre arrondissement, cette expérimentation avait pour ambition de toucher un éventail géographique et institutionnel plus large. Cette ouverture, bien qu'enrichissante, a parfois généré des contraintes logistiques. Par exemple, dans une situation émanant du SPJ de Verviers, le jeune, domicilié chez sa mère à Welkenraedt mais partageant certains week-ends et vacances avec son père à Neufchâteau, a nécessité de fréquents déplacements. Notre intervention systémique, visant à mobiliser les parents dans leur rôle éducatif, a impliqué de nombreux trajets entre Liège, Welkenraedt et Neufchâteau, réduisant le temps disponible pour d'autres actions.

En analysant les quatre situations prises en charge (cfr annexe n°3), plusieurs points communs ressortent :

- **Échecs répétés** des projets d'hébergement proposés par les autorités mandantes ;

- **Multiplicité des problématiques intersectorielles** complexes ;
- Démarches des **mandants souvent marquées par un sentiment d'impuissance**, ces derniers ne sachant plus quels leviers actionner pour poursuivre l'accompagnement ;
- **Dossiers dits « ping-pong »**, oscillant entre divisions, prise en charge temporairement par des régions extérieures (comme la Flandre) ou laissés en suspens en raison des séjours prolongés à l'étranger (ex. un an en Sicile).

Dans deux situations spécifiques, un conflit a été observé entre l'autorité mandante et le jeune, leurs familles ou leur tutrice, soulignant les tensions relationnelles dans certaines prises en charge.

Sur base d'une situation, une question se pose également concernant l'opportunité d'envisager le Tribunal de la Jeunesse comme un mandant éventuel. Une telle perspective pourrait offrir plusieurs avantages, notamment en termes de collaboration interprofessionnelle renforcée et d'établissement d'un cadre plus clair et structurant pour les jeunes et leurs familles. Cela reste une piste de réflexion à explorer, en prenant en compte les impacts possibles sur la mission et les valeurs du projet.

#### *2.2.3.2. Demande, admission et formalisation du mandat*

- ***La demande***

Dès réception de l'accord officiel, le 15 juillet 2024, pour le lancement du projet expérimental, la direction du service Octogones a pris contact avec les autorités mandantes précédemment mentionnées afin de les informer de l'ouverture de quatre places disponibles. Nous avons pris le temps de détailler les spécificités du projet, en mettant l'accent sur le public cible, sans imposer de critères stricts de sélection dans cette phase expérimentale. L'objectif était d'observer les types de situations envoyées, ce qui nous permettait de mieux comprendre les représentations et les attentes des travailleurs sociaux.

Les déléguées ont ensuite recontacté pour présenter les situations sélectionnées à la direction ou à la coordination du service. Le délai de réponse a varié en fonction des contraintes de chaque professionnel. Lors de ce contact téléphonique, il s'agissait d'effectuer un état des lieux de la situation, de définir les besoins spécifiques, de relater les difficultés rencontrées et d'énoncer les objectifs envisagés par le mandant. C'était également l'occasion de convenir d'un rendez-vous d'admission et d'une date pour la formalisation de notre accompagnement.

Aujourd'hui, après avoir exploré cette première phase, il nous semble pertinent d'établir des critères de prise en charge. Etant attachés à la valeur d'inclusion, nous avons choisi de maintenir des critères suffisamment larges afin de garantir un accès étendu au projet. Les critères retenus sont les suivants :

- **Dossier complexe** : situation où les projets précédents ont échoué ou qui font l'objet de renvois répétitifs entre les institutions ;
- **Multisectorialité des problématiques** : inclut des problématiques liées à la santé mentale, la justice, le handicap et/ou la déscolarisation ;
- **Rupture des liens ou relations complexes** : situations marquées par des ruptures familiales, institutionnelles et/ou sociales à répétition ;

- **Tranche d'âge** : jeunes entre 12 et 18 ans.

Comme vous pouvez le constater, ces critères correspondent aux caractéristiques fondamentales du public visé par notre projet, à savoir les jeunes dits « *à la croisée des secteurs* ». Il est important de noter que les situations admises lors du projet expérimental ne répondaient pas toujours à l'ensemble de ces critères, ce qui reflète la complexité et la diversité des profils rencontrés. Dans une logique d'ajustement constant aux réalités du terrain, ces critères seront progressivement affinés à la lumière de l'expérience acquise et des besoins observés.

Ce qui motive particulièrement l'intervention de notre projet, c'est le degré de gravité constaté dans ces situations. Ces jeunes, souvent en grande souffrance, présentent des trajectoires complexes où se mêlent ruptures familiales, déscolarisation, troubles de santé mentale ou encore marginalisation sociale. À cela s'ajoute la détresse des mandants, qui, face à l'impasse, se retrouvent démunis et éprouvent un sentiment d'impuissance. C'est précisément ce contexte d'urgence et de vulnérabilité qui nécessite une réponse innovante, capable de dépasser les limites des cadres traditionnels et de proposer des solutions adaptées à ces réalités multiples.

- ***La rencontre d'admission également appelée entretien de négociation***

Les rendez-vous d'admission ont été planifiés dans les meilleurs délais afin d'assurer une prise en charge rapide des jeunes. Nous constatons que pour les situations proposées par le SAJ et le SPJ de Liège, les délais ont été relativement courts, avec des admissions organisées dès le 23 et le 26 juillet. En revanche, pour le SPJ de Huy et de Verviers, les délais ont été légèrement plus longs, les rencontres ayant eu lieu les 13 et 26 août. Toutefois, en comparaison avec les délais généralement observés au sein du SASE, il apparaît que ceux du projet expérimental restent relativement rapides. Cette réactivité pourrait-elle être un indicateur supplémentaire du besoin urgent d'une prise en charge adaptée pour ces jeunes « *à la croisée des secteurs* » ?

En vue d'établir d'emblée un cadre structurant pour l'intervention et de faciliter le travail des délégués, les rendez-vous se sont tenus au sein des bureaux des autorités mandantes, en présence du jeune concerné et de ses familiers. L'objectif était de clarifier les attentes et les modalités du suivi dès le départ, en impliquant directement toutes les parties prenantes dans la définition du projet d'accompagnement ; tout en tenant compte des solutions déjà mises en œuvrent. En raison des délais de mise en place des rendez-vous avec les conseillers et directeurs et dans une visée d'assurer une prise en charge rapide, voire immédiate, afin d'éviter que les jeunes en difficulté ne se retrouvent sans soutien pendant une période prolongée, nous avons accepté de fonctionner sur base d'un mandat administratif endéans le rendez-vous de formalisation de notre mandat.

Dans certaines situations, il est arrivé que le jeune et/ou ses proches ne se présentent pas au rendez-vous initial. Conscients des défis inhérents à l'accompagnement des jeunes dits « *à la croisée des secteurs* », nous privilégions une approche flexible et proactive. Lorsqu'un premier contact formel ne peut être établi, nous avons également accepté la mise en place d'un mandat administratif, permettant d'entamer l'accompagnement malgré l'absence de participation initiale du jeune. Cette démarche favorise une approche d'aller-vers, en adaptant notre intervention aux réalités et aux besoins spécifiques du jeune, où qu'il se trouve.

Dans le cadre du projet expérimental, les demandes de suivi ont émané de différents acteurs en fonction des préoccupations et des besoins identifiés pour chaque jeune. Ainsi, sur les quatre situations prises en charge, une a été signalée par la mère biologique, inquiète pour son enfant, tandis qu'une autre a été portée à l'attention des autorités par l'établissement scolaire, préoccupé par le décrochage et le mal-être du jeune. Dans un autre cas, la police a été à l'origine du signalement, en raison de comportements à risque et de mises danger. Enfin, dans la dernière situation, c'est le tuteur en charge de l'enfant qui a pris l'initiative de solliciter un suivi, soucieux de l'accompagnement et de la protection du jeune. Ces signalements variés témoignent de la diversité des parcours et des enjeux rencontrés, ainsi que de la nécessité d'une collaboration étroite entre les différents acteurs intervenant dans la vie des jeunes suivis.

- ***La formalisation de notre mandat***

La formalisation du suivi constitue une étape essentielle pour structurer l'intervention et garantir un cadre clair et cohérent à la prise en charge via l'établissement du mandat pour une durée de six mois, renouvelable. Elle inclut également plusieurs éléments administratifs essentiels, rassemblés dans un dossier de suivi comprenant notamment : les notifications officielles de prise en charge, les accords formels relatifs à l'application des mesures, ainsi que les comptes rendus des différentes évaluations intermédiaires et bilans d'évolution. Ce dossier permet d'assurer une traçabilité du parcours du jeune et de favoriser une communication fluide entre les différents acteurs impliqués. Au sein du projet expérimental, nous observons que les rendez vous de formalisation se sont tenus dans des délais relativement court (comparativement aux délais observés en SASE), comme en atteste le tableau ci-dessous.

| R | S | Sh | J |
|---|---|---|---|
| Entrée le 23/07<br>Formalisation le 23/10 | Entrée le 26/07<br>Passage vers le SPJ le 7/8<br>Admission SPJ le 13/11<br>Formalisation le 11/12 | Entrée le 13/08<br>Formalisation le 02/10 | Entrée le 26/8<br>Formalisation le 23/09 |

Une attention particulière est portée à la collaboration étroite et continue avec l'autorité mandante. Des contacts réguliers ont été organisés et un rapport a été délivré à échéance de chaque mois afin d'ajuster l'intervention en fonction de l'évolution de la situation. Le renouvellement du mandat, lorsqu'il est envisagé, fait systématiquement l'objet d'une évaluation approfondie, au cours de laquelle l'ensemble des parties prenantes est consulté. Cette approche vise à éviter toute prise en charge prolongée sans nécessité avérée et à garantir une intervention pertinente et ciblée.

#### *2.2.3.3. Intervention*

Notre action s'élabore sur base de l'observation, l'analyse et la réflexion, avec pour principe fondamental d'adapter l'intervention aux réalités du jeune, plutôt que d'exiger qu'il s'adapte à un cadre institutionnel rigide.

L'accompagnement s'appuie sur plusieurs piliers essentiels : instauration d'un climat de confiance, confrontation à la réalité, travail sur les interactions et les relations, structuration

des choix et intervention dans l'ici et maintenant. L'objectif est de rendre le jeune acteur de son parcours, en évitant toute substitution de la part des intervenants.

Notre modèle est flexible et s'adapte aux besoins spécifiques de chaque situation, en tenant compte des ressources et solutions déjà mises en place. Dès la prise en charge, nous anticipons les éventuelles crises ou difficultés et mettons en place une intervention intensive et proactive, allant à la rencontre du jeune directement dans ses lieux de vie et d'activités. Cette approche nous permet de créer une accroche progressive, sans exiger d'adhésion formelle immédiate.

De plus, notre accompagnement inclut également la préparation de la sortie du dispositif. Nous veillons à anticiper au mieux, en douceur, la fin du mandat et à assurer une transition vers des ressources adaptées, évitant ainsi toute rupture brutale dans l'accompagnement. Un travail est donc réalisé avec le jeune et son entourage afin d'identifier les réseaux institutionnels ou communautaires susceptibles de prendre le relais.

Dans le cadre du projet expérimental, une organisation a été anticipée pour garantir la continuité des suivis. N'ayant pas reçu d'accord pour la prolongation du projet en 2025, les situations en cours ont été intégrées au Service d'Accompagnement à Missions Socio-Éducatives (SASE). Cette disposition vise à préserver la stabilité des jeunes accompagnés, indépendamment des décisions institutionnelles concernant l'avenir du projet.

Notre démarche repose sur la réactivité, la souplesse et la collaboration interinstitutionnelle. L'objectif est d'offrir aux jeunes un accompagnement intensif et ajusté à leurs besoins, tout en garantissant cohérence et continuité dans leur prise en charge.

### *a) Les problématiques rencontrées*

Les jeunes accompagnés dans le cadre de ce projet expérimental se trouvent *« à la croisée des secteurs »,* ce qui les confronte à un parcours chaotique marqué par une instabilité importante et une multiplicité de ruptures dans leur prise en charge. Ces jeunes cumulent des problématiques complexes, nécessitant une intervention adaptée et coordonnée entre les différents acteurs impliqués pour répondre aux urgences rencontrées.

- ***Une instabilité marquée par des problématiques liées au logement***

L'une des premières difficultés observées concerne l'instabilité résidentielle des jeunes suivis. Au moment de l'admission, leur situation de logement était variée :

- Un jeune vivait chez des familiers, mais s'est retrouvé en errance dès les premiers jours du mandat.
- Un autre venait de quitter une institution flamande et réintégrait le domicile maternel.
- Un jeune vivait à temps plein chez sa mère avec des fugues fréquentes.
- Le dernier était en garde alternée entre le domicile de sa mère et celui de son père mais le système de garde était aléatoire et peu respecté.

Au fil du suivi, trois jeunes sur quatre ont connu un ou plusieurs changements de lieu de vie, témoignant de la précarité de leur situation. Certains ont pu se rapprocher d'un parent avec lequel les liens s'étaient distendus, tandis que d'autres ont dû trouver refuge dans la famille élargie en cas de crise. Dans les cas les plus critiques, des placements en IPPJ, en internat ou

en autonomie ont été nécessaires. Ces déplacements successifs empêchent le jeune de construire des repères stables, essentiels à son développement et à son insertion sociale.

- ***Une situation scolaire préoccupante***

Le décrochage scolaire constitue une autre problématique majeure. Lors de leur admission dans le projet :

- Un seul jeune était scolarisé dans un établissement d'enseignement secondaire général, mais il est rapidement apparu qu'il s'agissait d'une inscription de façade et qu'il ne fréquentait pas l'école de manière assidue.
- Les trois autres étaient en décrochage total, parfois depuis plusieurs années.

Remobiliser ces jeunes autour d'un projet scolaire ou de formation nécessite un travail de longue haleine, car il s'agit non seulement de les réinscrire dans un parcours éducatif, mais aussi de restaurer leur confiance en l'institution scolaire, souvent marquée par des expériences d'échec ou d'exclusion. Cette démarche demande du temps, de la patience et un accompagnement individualisé, et coordonné avec le réseau, pour identifier des solutions adaptées (enseignement spécialisé, alternance, formation professionnelle…).

- ***Une précarité socio-économique limitant les perspectives***

La situation financière des familles suivies dans le cadre du projet révèle un contexte globalement précaire. Sur les six parents impliqués activement dans les suivis, trois exercent une activité professionnelle, dont deux dans des conditions précaires (contrats instables, temps partiels, horaires irréguliers). Un parent est en incapacité de travail et perçoit des indemnités via la mutuelle, tandis que les deux derniers sont allocataires sociaux et bénéficient de l'aide du CPAS. Cette fragilité économique se répercute inévitablement sur la qualité de vie, l'accès au logement, la mobilité et les possibilités d'investissement dans les projets des jeunes. Cette précarité constitue un facteur aggravant, tant pour les risques de rupture que pour la difficulté à engager un processus de changement durable.

- ***Des problématiques multiples chez les jeunes***

Les jeunes suivis présentaient une grande diversité de difficultés personnelles et sociales, souvent interconnectées et amplifiées par un passé marqué par des ruptures et des traumatismes. Parmi les difficultés observées :

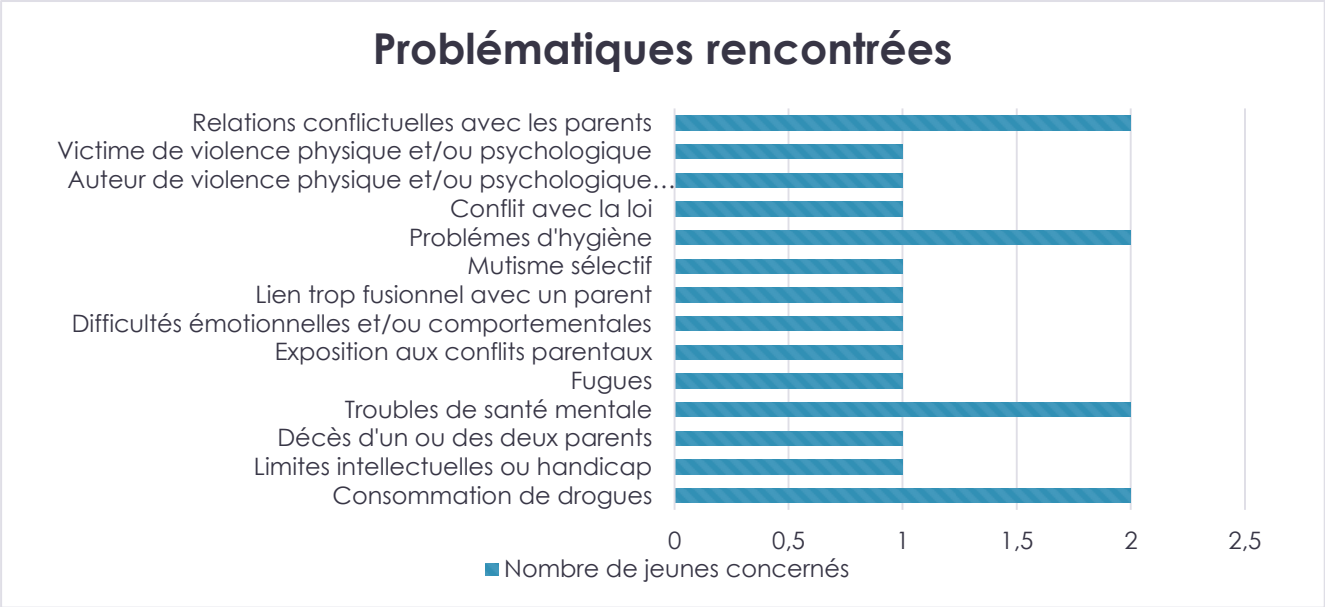


Ces éléments montrent à quel point les jeunes accompagnés cumulent des vulnérabilités qui nécessitent une approche sur mesure, intégrant un travail sur la gestion des émotions, la socialisation et l'insertion scolaire ou professionnelle.

- ***Des difficultés parentales ayant un impact sur le jeune***

Les difficultés rencontrées par les jeunes sont souvent liées à des problématiques familiales complexes. Les parents peuvent eux-mêmes être en difficulté et rencontrer des freins dans l'exercice de leur parentalité. Parmi les éléments observés :

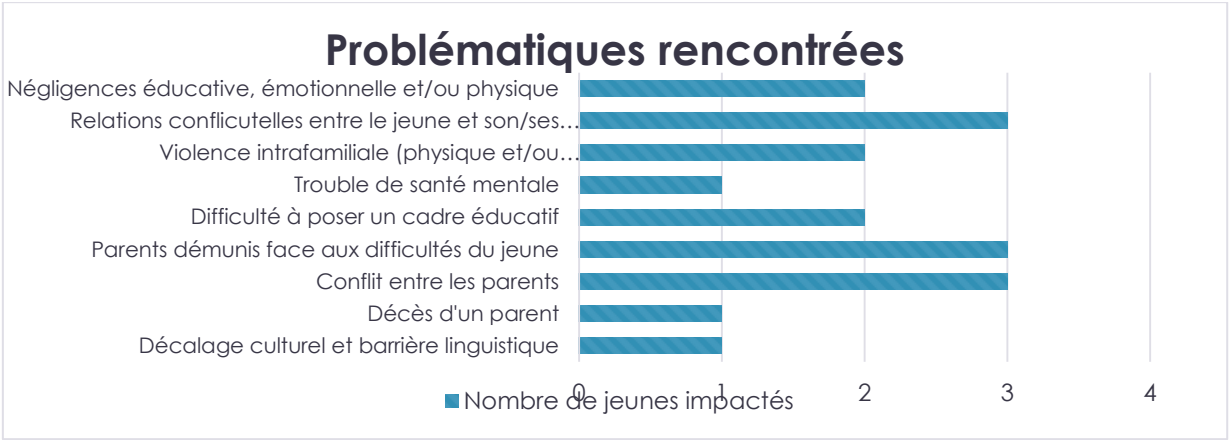


L'un des obstacles rencontrés dans le cadre de ce projet a été la barrière linguistique avec certains parents ne maîtrisant pas le français, tant à l'oral qu'à l'écrit. Cette situation a parfois rendu les échanges difficiles, voire partiellement inaccessibles, limitant la qualité du lien et la compréhension mutuelle indispensable à un accompagnement efficace. Actuellement, les frais liés à l'intervention d'un interprète ne sont pas pris en charge par l'autorité mandante. Par chance, nous avons pu compter sur l'intervention bénévole d'un interprète, ce qui a permis de garantir une continuité dans le travail engagé. Toutefois, cette solution reste aléatoire et ne peut constituer une réponse pérenne. Il nous semble donc essentiel de réfléchir à la mise en place d'un budget spécifique dédié à l'interprétariat, afin de garantir un accompagnement équitable et inclusif pour toutes les familles, quelles que soient leurs origines linguistiques.

Ces problématiques mettent en lumière la nécessité d'un travail systémique, prenant en compte l'ensemble du contexte familial du jeune pour tenter de restaurer un cadre de vie plus sécurisé et stabilisant.

- ***Une prise en charge marquée par des ruptures et des échecs***

Tous les jeunes suivis avaient déjà bénéficié d'une prise en charge antérieure par d'autres services sociaux ou médico-sociaux. Parmi les dispositifs mobilisés avant leur intégration au projet expérimental :

- Équipe mobilea : 1 jeune.
- Hospitalisation psychiatrique : 2 jeunes.
- Internat : 2 jeunes.
- Service de protutelle : 1 jeune.
- SRU (Service résidentiel d'urgence) : 1 jeune.
- Suivi psychothérapeutique : 1 jeune.
- IPPJ (Institut public de protection de la jeunesse) : 1 jeune.
- Famille d'accueil : 1 jeune.
- Service résidentiel flamand : 1 jeune.

Le parcours des jeunes accompagnés dans le cadre du projet expérimental révèle une grande variabilité dans le nombre de mesures mises en place avant notre intervention. L'un des jeunes avait déjà connu plus de dix prises en charge différentes, témoignant d'une instabilité et d'une succession d'interventions qui n'avaient pas permis de stabiliser sa situation. Un autre avait bénéficié de six mesures successives, illustrant un accompagnement fragmenté et des tentatives répétées de répondre à ses besoins. Pour un troisième jeune, le suivi avait impliqué trois services distincts – SOS Enfants, une équipe mobile et une hospitalisation – traduisant une prise en charge ponctuelle et sectorisée. Enfin, un dernier jeune avait connu une seule mesure effective avant notre intervention, s'expliquant, notamment, par le refus de tout autre projet.

Ces données révèlent une grande instabilité et une succession d'échecs dans les dispositifs mis en place par les services de protection de la jeunesse. Les multiples ruptures vécues par ces jeunes ont renforcé leur sentiment d'abandon, leur défiance envers les adultes et les institutions et ont complexifié leur prise en charge.

### *b) L'urgence, la gestion de crise et la prise de risque*

L'accompagnement proposé dans le cadre du projet expérimental se distingue par une intensivité ajustée aux besoins spécifiques de chaque jeune et de sa famille. Cette intensivité ne se limite pas à la fréquence des interventions – qui s'établit en moyenne à 1,5 rendez-vous physiques par semaine – mais se manifeste avant tout par la réactivité dans la mise en place des rencontres et par le temps consacré à chaque suivi. En effet, les entretiens sont souvent longs, avec une moyenne de 2 heures et 15 minutes, permettant d'approfondir les échanges, de travailler en profondeur sur les problématiques rencontrées et de favoriser un accompagnement soutenu et personnalisé.

Un autre indicateur clé de cette intensivité réside dans le volume important de contacts téléphoniques, évalué à 2,5 échanges par semaine en moyenne. Ce recours fréquent aux

appels peut s'expliquer par le fait que les adolescents accompagnés privilégient ce mode de communication, rendant ainsi les échanges plus fluides et accessibles. Ces contacts téléphoniques jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien, la gestion des urgences et l'adaptation rapide du suivi en fonction des besoins émergents.

L'intervention repose également sur une capacité d'action rapide face aux situations de crise, impliquant parfois une prise de risque mesurée afin de prévenir une aggravation. Par exemple, lors d'un épisode critique, une intervention a dû être menée un samedi à la demande des parents pour gérer une crise psychotique impliquant le frère d'une jeune suivie. Ce dernier, en plein délire, avait séquestré sa mère et sa sœur à domicile, nécessitant une action immédiate pour assurer la sécurité des personnes impliquées.

L'intensivité de l'accompagnement se reflète aussi dans la diversité des modalités d'intervention, qui permettent une prise en charge globale et adaptée aux réalités de chaque jeune :

- **Entretiens dans le milieu de vie** du jeune et au sein de sa famille pour maintenir une proximité avec leur quotidien.
- **Rencontres au sein du service** afin de structurer l'accompagnement et d'affiner les objectifs d'intervention.
- **Accompagnement dans les démarches administratives, sociales, médicales et judiciaires**, afin de lever les freins à l'insertion et à l'accès aux droits.
- **Soutien dans les actes de la vie quotidienne**, dans une visée d'autonomisation et de responsabilisation progressive.
- **Médiation et mise en lien avec d'autres services et institutions**, favorisant une prise en charge concertée et complémentaire.

La réactivité, la disponibilité, la flexibilité et la diversité des modes d'intervention garantissent un accompagnement sur-mesure, dynamique et évolutif, répondant ainsi aux enjeux complexes des situations rencontrées.

#### *2.2.3.4. Les moyens*

##### *a) Le cadre institutionnel*

- ***Ressources humaines : un besoin d'ajustement pour assurer une prise en charge optimale***

Dans le cadre du projet expérimental, nous avions défini une équipe composée de deux ETP (Équivalents Temps Plein) intervenants sociaux et d'un demi ETP à vocation psycho-sociale, l'ensemble étant encadré par la direction et la coordination du SASE. Cette organisation a permis la prise en charge de quatre situations, chaque jeune bénéficiant d'un mandat individuel compte tenu de la complexité des problématiques rencontrées.

Cependant, avec seulement deux ETP dédiés aux interventions sociales, la gestion du service s'est avérée difficile, notamment en cas d'absence pour maladie ou congé. Lorsqu'un intervenant est indisponible, la charge repose entièrement sur son collègue, ce qui entraîne un risque de surcharge et augmente la pression psychologique liée au travail auprès de cette population vulnérable. Face à ces contraintes, il semble impératif que, si le projet devait être prolongé, les ressources humaines soient renforcées afin d'assurer une continuité

d'accompagnement sans compromettre la qualité du travail et sans exposer les travailleurs à des risques psychosociaux liés à la surcharge et à l'épuisement professionnel.

- ***Horaires de travail et flexibilité***

Le cadre initial prévoyait un horaire de principe de 38 heures par semaine, en journée (9h-17h). Toutefois, la réalité du terrain a démontré un besoin accru de flexibilité, notamment pour s'adapter aux disponibilités des jeunes et de leurs familles. Ainsi, des entretiens ont parfois été organisés en soirée ou le samedi, notamment en cas de crise ou pour faciliter l'accès aux familles confrontées à des contraintes horaires. Par ailleurs, nous avons constaté que les entretiens étaient généralement longs, avec une moyenne de deux heures par séance, nécessitant ainsi une capacité d'adaptation de la part des travailleurs sociaux.

- ***Mise en place et encadrement des permanences***

Afin d'assurer une disponibilité pour les jeunes et leurs familles, tout en respectant un cadre structurant, une permanence jusqu'à 19h en semaine avait été mise en place, initialement tenue par la direction. Cependant, nous avons observé que dans la pratique, les jeunes et leurs proches contactaient directement les intervenants, y compris en dehors des horaires prévus. À plusieurs reprises, des sollicitations ont également eu lieu durant le week-end, ce qui soulève la question du droit à la déconnexion des travailleurs.

Si la permanence est un outil essentiel pour désamorcer des crises, elle ne doit pas impliquer une obligation systématique d'intervention sur le terrain en dehors des horaires définis. Il est nécessaire d'établir un cadre clair, permettant d'offrir un soutien aux jeunes en cas d'urgence, tout en protégeant les travailleurs et en garantissant le respect des réglementations du travail en vigueur en Belgique. De plus, il est indispensable que les heures effectuées en dehors des horaires habituels puissent être récupérées, afin d'éviter toute surcharge et d'assurer un équilibre entre engagement professionnel et bien-être personnel.

Dans l'éventualité d'une prolongation du projet, une réflexion approfondie devra être menée sur l'ajustement des ressources humaines, la gestion des horaires de travail et la mise en place d'un cadre structuré pour la permanence. Il s'agira de trouver un équilibre entre disponibilité pour les jeunes et respect du cadre légal et éthique du travail social, afin d'assurer des conditions de travail soutenables pour les professionnels engagés dans ce dispositif.

### *b) Le cadre du mandat et l'élaboration du projet éducatif individualisé (PEI)*

Notre intervention s'inscrit dans le cadre du mandat et du projet définis en concertation avec toutes les parties concernées. C'est sur cette base que sont établis les axes de travail et les objectifs spécifiques à chaque situation.

Le Projet Educatif Individualisé (PEI) constitue un outil central pour structurer notre action et préciser les moyens mobilisés afin de répondre aux besoins du jeune et d'accompagner son projet personnel.

Cependant, nous sommes actuellement en pleine réflexion sur l'élaboration d'un modèle de PEI adapté au projet expérimental. Les modèles existants nous semblent trop simplistes et figent des éléments qui, par nature, évoluent constamment. Nous souhaitons éviter un format standardisé qui se contenterait d'appliquer des lignes directrices génériques, au risque d'un

manque de pertinence face à la singularité de chaque situation. L'objectif est donc de concevoir un outil souple, évolutif et réellement adapté aux réalités du terrain.

### c) *La co-intervention*

L'un des principaux atouts de cette pratique est l'enrichissement du regard professionnel sur la situation du jeune. En confrontant plusieurs analyses et méthodologies, les intervenants peuvent adapter leurs stratégies d'accompagnement de manière plus fine et ajustée aux réalités du terrain.

De plus, la co-intervention permet :

- **Une meilleure continuité du suivi** : En cas d'absence d'un des intervenants, l'autre peut assurer la continuité sans rupture dans l'accompagnement du jeune.
- **Un soutien mutuel pour les travailleurs sociaux** : Face à des situations émotionnellement éprouvantes ou complexes, la présence d'un binôme permet de partager la charge émotionnelle et de limiter les risques d'épuisement professionnel.
- **Un renforcement de la relation avec le jeune et son entourage** : Certains jeunes peuvent être plus réceptifs à un intervenant qu'à un autre, et le fait d'avoir plusieurs interlocuteurs facilite la création d'un lien de confiance.

Toutefois, la co-intervention présente également certains défis qu'il est important d'anticiper. L'un des principaux enjeux est l'optimisation des ressources humaines : mobiliser systématiquement deux professionnels peut limiter la capacité d'accompagnement du service, en réduisant le nombre total de situations prises en charge. Il est donc crucial d'évaluer, au cas par cas, si la présence de deux intervenants est réellement bénéfique. Dans certaines situations plus légères, une intervention individuelle peut être suffisante et permettre de mobiliser les ressources sur d'autres suivis nécessitant une approche renforcée.

De plus, une répartition floue des rôles peut entraîner des incompréhensions ou une moindre implication de chacun des intervenants. Une communication claire et des points de coordination réguliers sont donc essentiels à mettre en place, tant lors des réunions d'équipe que dans des moments d'intervision moins formels. En outre, chaque professionnel ayant ses propres références et pratiques, il est important de veiller à une cohérence dans l'accompagnement pour éviter toute confusion chez le jeune et son entourage.

Dans cette optique, le projet expérimental a adopté une approche pragmatique : maintenir une co-intervention de principe, tout en l'ajustant lorsque la situation ne le nécessite pas. Cette souplesse méthodologique permet d'optimiser les ressources disponibles, d'éviter une surcharge inutile pour les travailleurs et de garantir un accompagnement efficace et adapté aux besoins du jeune.

### d) *Les rapports*

Au lancement de ce projet expérimental, nous avons choisi de nous inspirer du modèle du PPP Octogones en instaurant la rédaction d'un rapport mensuel à destination des autorités mandantes, du jeune et de sa famille. L'objectif initial de ces rapports était de documenter l'accompagnement, en rendant compte des actions menées auprès du jeune, de son entourage et de son réseau, tout en assurant une transparence dans le suivi.

Toutefois, à l'épreuve de l'expérience, nous nous interrogeons aujourd'hui sur la pertinence des délais de ce dispositif. La rédaction de ces rapports mobilise un temps considérable, qui

pourrait être consacré aux interventions directes auprès des jeunes et de leurs familles. Par ailleurs, la fréquence élevée des échanges avec les autorités mandantes permet généralement de les tenir informées en temps réel de l'évolution des situations, rendant ce mode de fonctionnement potentiellement redondant. Cette réflexion nous amène à réévaluer le timing en proposant de rédiger un rapport 1 mois après le début de notre intervention suivi d'un rapport à mi-mandat et un en fin de mandat, afin de garantir une gestion optimale du temps et des ressources au service des bénéficiaires. De plus, nous nous engageons à rédiger l'ensemble des rapports jugés pertinents par les autorités mandantes, en veillant à fournir des éléments clairs, complets et utiles à la compréhension et à l'évolution de chaque situation.

### *e) La collaboration avec les autres services/secteurs*

La collaboration est une valeur essentielle au sein du service Octogones, car elle permet de construire des interventions plus cohérentes et adaptées aux besoins des jeunes. Travailler en réseau offre plusieurs avantages majeurs : une meilleure coordination des actions, une mobilisation plus efficace des ressources existantes, une continuité du suivi et une approche plus globale de chaque situation. C'est pourquoi nous veillons à collaborer étroitement avec l'ensemble des acteurs professionnels et non professionnels gravitant autour du jeune. Cette démarche permet d'avoir une vision plus large de son environnement, d'identifier les ressources et soutiens potentiels et de renforcer l'accompagnement en s'appuyant sur des figures de confiance.

- ***Une collaboration étroite avec les autorités mandantes***

Le partenariat avec les autorités mandantes constitue une pierre angulaire de notre méthodologie. Notre intervention s'inscrit en continuité avec les actions déjà engagées, assurant une prise en charge cohérente et coordonnée. L'autorité mandante est régulièrement informée de l'évolution des situations grâce à des évaluations périodiques, des échanges constants et la rédaction de rapports. Ces interactions permettent d'ajuster nos interventions en fonction des besoins évolutifs du jeune et de sa famille. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, avant tout renouvellement de mandat, une rencontre d'évaluation est organisée avec le jeune, sa famille, l'autorité mandante et notre service, afin d'examiner la pertinence de la poursuite du suivi et d'en adapter les modalités si nécessaire.

- ***Une implication active dans le réseau scolaire***

Nous veillons également à maintenir un engagement actif auprès du réseau scolaire des jeunes suivis, dès que la situation le permet. En effet, le décrochage scolaire étant une problématique récurrente, il est primordial de mettre en place un maillage solide autour du jeune afin de favoriser sa réinsertion et son maintien dans un cadre éducatif/un projet de vie professionnel. Cette collaboration avec les établissements scolaires, les éducateurs et les autres intervenants permet de proposer des solutions adaptées, qu'il s'agisse d'un retour progressif en classe, d'un projet individualisé, d'une orientation vers un CEFA ou d'un soutien spécifique en fonction des besoins identifiés. Toutefois, certains jeunes se trouvent dans une telle précarité qu'ils sont en errance complète, focalisant leurs besoins sur des aspects essentiels à leur survie, ce qui rend le lien avec l'école momentanément secondaire ou inexistant.

- ***Une coopération renforcée avec les acteurs de terrain***

Tout au long du projet expérimental, nous avons veillé à travailler en synergie avec les professionnels déjà engagés auprès des jeunes. Ainsi, selon les situations, nous avons collaboré avec une diversité d'acteurs tels que :

- L'EMA (Équipe mobile d'Accompagnement) et Mobilea,
- Le personnel de Chastre et d'autres institutions de placement (MESA, SPOREN) ;
- La « Ferme du Soleil », lieu de soins et de réadaptation pour certains jeunes ;
- Les thérapeutes et psychologues, pour une coordination des axes de travail de chacun ;
- Les tuteurs légaux et avocats ;
- Organisme d'aide au logement ;
- Le « Cripel », « Le monde des possibles », « Tabanes » … , des asbl spécialisées dans l'interculturalité ;
- Les employeurs dans le cadre d'une formation CEFA, lorsque cela contribuait à eu bien-être du jeune et à son autonomie ;
- Les juristes et autres acteurs du champ socio-judiciaire.

Cette approche intersectorielle nous a permis une prise en charge plus fluide et adaptée, renforçant les chances de succès des interventions mises en place.

### *f) Les réunions d'équipe*

Dans le cadre du projet expérimental, une réunion d'équipe hebdomadaire, de 3h, a été mise en place afin d'assurer un suivi rigoureux des situations et un bon fonctionnement du projet. Cette réunion rassemblait la direction, la coordination, la personne en charge du mi-temps psychosocial ainsi que les intervenants. Elle constitue un espace essentiel de concertation où sont discutées les situations des jeunes accompagnés, permettant ainsi d'actualiser les informations, d'échanger sur les pistes de travail et de solliciter l'avis des collègues pour affiner les interventions.

Au-delà du suivi des jeunes, cette réunion est également l'occasion de traiter les aspects organisationnels du service : répartition de la charge de travail, coordination des horaires, remplacements, gestion des ressources et des besoins matériels. De plus, elle permet de préparer les supervisions et, le cas échéant, d'aborder les nouvelles demandes d'admission.

L'animation et la prise de notes étaient assurées à tour de rôle par un intervenant social, garantissant ainsi une dynamique participative. Les procès-verbaux des réunions sont archivés de manière sécurisée, à la fois sous format papier et numérique, garantissant leur accessibilité tout en respectant la confidentialité des données.

Enfin, cette réunion constitue un lieu d'échange où circulent les informations sectorielles et associatives, permettant à l'équipe de rester informée des actualités et des évolutions du domaine social. Elle favorise ainsi un partage de connaissances essentiels pour l'adaptation et l'amélioration continue des pratiques.

### *g) Les supervisions*

Afin de garantir une prise en charge de qualité et d'accompagner au mieux les intervenants dans leur travail, quatre supervisions cliniques ont été mises en place entre septembre et

décembre, à raison d'une par mois. Chaque séance était consacrée à l'analyse approfondie d'une situation spécifique, permettant ainsi une réflexion ciblée et constructive.

Ces supervisions réunissent l'ensemble de l'équipe sous la guidance d'un superviseur externe tenu au secret professionnel. Le choix des superviseurs repose sur leur capacité à amener les intervenants à prendre du recul, à approfondir leurs analyses et à envisager de nouvelles perspectives de travail dans le cadre du mandat établi. En encourageant la réflexion et en fournissant des pistes concrètes d'intervention, ces supervisions jouent un rôle essentiel dans l'amélioration continue des pratiques.

Ces échanges offrent également un espace de parole pour aborder les aspects émotionnels du travail social, les interrogations liées à la pratique professionnelle ainsi que les préoccupations des co-intervenants.

#### *h) La participation aux plateformes et groupes de travail en réseau intersectoriel*

Comme mentionné tout au long de ce rapport, notre approche repose sur une logique de collaboration active avec le réseau, favorisant la création de partenariats durables et l'échange de bonnes pratiques. Nous nous engageons activement dans plusieurs plateformes et groupes de travail intersectoriels, afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions destinées aux jeunes en difficulté.

Nous participons notamment aux dispositifs suivants :

- Jardin pour tous
- Groupe situations complexes
- Pôle ressource
- Tiers actifs
- Plateforme psychiatrique
- Groupe de travail autour de l'actualisation de l'outil EVA GOA

Ces échanges nous permettent d'ajuster et d'améliorer nos pratiques, en bénéficiant d'une vision élargie et collaborative autour des problématiques rencontrées. Ainsi, à notre sens, ils permettent également de faciliter l'établissement de passerelles entre les secteurs impliqués : protection de la jeunesse, santé mentale, justice, handicap, etc.

### *3. Impacts du suivi sur le jeune et sa famille*

Vous trouverez en annexe n° 4 un récapitulatif des entretiens d'évaluation que nous avons menés.

- ***Le jeune***

L'accompagnement proposé dans le cadre du projet expérimental s'est articulé autour d'un travail intensif et individualisé, visant à répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune. Un axe majeur du suivi a été l'élaboration d'un projet de vie et la réinsertion sociale, notamment à travers la lutte contre le décrochage scolaire. Pour chacun des jeunes, des démarches multiples ont été entreprises afin de leur permettre de retrouver un cadre éducatif adapté. Parallèlement, un travail a été mené sur les compétences relationnelles et communicationnelles, essentiel pour favoriser leur intégration sociale.

Au-delà de cet accompagnement commun, des actions spécifiques ont été mises en place selon les problématiques rencontrées. Trois jeunes sur quatre ont bénéficié d'un travail sur la relation avec leurs parents, et pour deux d'entre eux, ce travail s'est également étendu aux relations fraternelles. Un jeune a, quant à lui, pu réactiver un réseau familial élargi. La question du logement a aussi été centrale pour trois jeunes, qu'il s'agisse de les accompagner vers une autonomie résidentielle ou de les aider à organiser leur départ/réintégration au domicile parental.

Sur le plan psychologique et émotionnel, deux jeunes ont été orientés vers un suivi thérapeutique, tandis que d'autres ont bénéficié d'un travail plus approfondi sur la gestion des émotions et des difficultés psychologiques. Par ailleurs, certains suivis ont nécessité une prise en charge plus concrète du quotidien, avec un accompagnement spécifique sur les habitudes d'hygiène, les démarches administratives ou encore la mise en place d'un stage professionnel.

Enfin, l'accompagnement a également joué un rôle de protection et de prévention, notamment en permettant d'éviter un placement institutionnel en IPPJ pour l'un des jeunes suivis. Cette approche globale et ajustée a permis d'offrir un suivi complet, alliant soutien éducatif, psychologique et social, afin d'aider ces jeunes à se reconstruire et à retrouver une stabilité dans leur parcours.

- ***Les parents ou représentants légaux***

Dans le cadre du projet expérimental, un travail approfondi a également été mené avec les parents et tuteurs légaux afin de renforcer leur rôle éducatif et d'améliorer la dynamique familiale. Pour trois familles sur quatre, un accompagnement spécifique autour du cadre éducatif a été mis en place. Celui-ci a porté sur la définition de règles claires, les valeurs familiales, la gestion des conséquences en cas de non-respect de ces règles, ainsi que sur l'affirmation du rôle parental en tant que détenteur de l'autorité.

Dans deux situations, un travail a été réalisé autour de la coparentalité, visant à instaurer une communication plus fluide et respectueuse entre les parents, dans l'intérêt du jeune. Par ailleurs, pour un parent, un soutien a été apporté dans la mise en place d'un suivi thérapeutique, afin qu'il puisse bénéficier d'un accompagnement adapté à ses propres difficultés psychiques.

Un autre axe majeur du travail a concerné la relation entre le jeune et ses parents/tuteurs, abordée dans l'ensemble des suivis. Dans certains cas, des thématiques spécifiques ont émergé : deux parents ont été sensibilisés aux questions d'hygiène au domicile, tandis qu'un autre a bénéficié d'un accompagnement pour travailler sur la violence exercée envers son enfant.

D'un point de vue plus pratique, deux parents ont été soutenus dans des démarches administratives, et pour un jeune, une réflexion a été menée avec son parent sur les notions de bien-être et d'épanouissement à l'adolescence. L'ensemble de ces interventions a permis d'apporter un appui concret aux familles, favorisant un environnement plus structurant et sécurisant pour les jeunes suivis.

### 3.1. Evolutions comportementales, sociales et/ou éducatives

La majorité des jeunes estiment avoir progressé dans leur autonomie, leur capacité d'expression et leurs compétences sociales. Certains, comme J. ou S., ont développé des

habiletés concrètes leur permettant de mieux se préparer à l'autonomie ou d'améliorer leur communication intra-familiale. D'autres, comme R., ont exprimé des attentes plus élevées, parfois déçues, notamment lorsqu'ils estimaient que leurs projets n'avançaient pas assez rapidement. Les familles soulignent, dans plusieurs situations, un apaisement des tensions, une meilleure implication du jeune dans le quotidien familial et des évolutions positives dans les relations interpersonnelles, même si celles-ci restent parfois fragiles ou ponctuelles. Sur certains points plus complexes (profil autistique, instabilité familiale ou judiciaire), les effets restent plus difficiles à objectiver.

### 3.2. Impact sur le bien-être du jeune et sur son insertion sociale

La majorité des jeunes expriment un ressenti globalement positif vis-à-vis de l'intervention, particulièrement en ce qui concerne la présence régulière des intervenants, la disponibilité, le soutien concret (logement, équipement, écoute, présence…) et l'espace de parole sécurisé. L'intensivité de l'accompagnement est souvent relevée comme un point fort, permettant des avancées plus rapides ou une meilleure mise en mouvement. Des effets bénéfiques sur le bien-être psychique sont observés, notamment via la possibilité de confier leurs ressentis à des adultes de confiance. Néanmoins, certains jeunes ont également mis en lumière un décalage entre leurs attentes (projet d'autonomie, placement, etc.) et la réalité de l'intervention, parfois vécue comme freinante, ce qui affecte leur sentiment de satisfaction.

### 3.3. Impact sur les familiers

Les retours des familles varient, mais plusieurs éléments convergent :

- Le soulagement de ne pas porter seuls la situation revient fréquemment, que ce soit pour des parents, des tuteurs ou des figures éducatives impliquées.
- Certains parents se sont sentis entendus, soutenus et informés, ce qui a renforcé leur sentiment de compétence ou leur implication dans le projet.
- Dans d'autres cas, les attentes étaient plus élevées (notamment un désir de « relais total »), ce qui a pu engendrer une certaine déception.
- L'amélioration des liens familiaux ou une meilleure communication intra-familiale est relevée dans plusieurs situations, même si ces évolutions restent parfois fragiles ou temporaires ; notamment, compte tenu du temps limités du projet.

### 3.4. Retours d'expériences

*« Le premier avantage que je vois, c'est le côté intensif… Sur le moment, ça m'a paru inédit et particulier parce que pour avoir vu d'autres services proposer ce qu'il faisait, jamais aucun n'avait proposé comme ça. Et le fait aussi d'avoir une certaine liberté géographique, c'était un plus aussi. Si non, je peux difficilement me prononcer sur les inconvénients… Je ne sais pas… Et peut-être sur les avantages aussi mais c'est peut-être plus ou moins tous les services pareil… C'est le fait qu'il y ait une certaine… Il n'y a pas de contrainte, on impose pas, on essaye de trouver un équilibre, des points d'accord pour pouvoir mettre en place les choses… »*

*« Ça a eu certainement un impact… Maintenant, long terme, je ne sais pas… Parce que je pense que dans le cas de J., le long terme est à échelle assez grand. Parce que même Chastre où il a été suivi pendant un an, on a vu qu'une fois sorti de Chastre, la rechute et ça s'est dégradé. A long terme, malheureusement je ne pense pas. Pas parce que le suivi a été*

*mauvais ou que ce qui a été mis en place était mauvais mais simplement parce que je pense que J. a besoin que les choses soient mises sur une échelle très longue et c'est assez court quand même… Voilà. Mais bien sûr, oui ça a apporté quelque chose. »*

*« Oui, j'ai pu avoir mon kot et j'ai un intervenant en plus sur qui, si je dois le solliciter sur quelque chose, je peux le solliciter donc une aide en plus dans ma vie. Et voilà. »*

*« Oui, quand le SPJ m'a parlé pour la première fois du service, dans la semaine nous avons eu le premier contact avec Benoit (intervenant). L'équipe s'est rendue disponible ils ont toujours fait en sorte que nos rencontres soient dans un lieu accessible pour moi en respectant mon besoin d'intimité et ne pas forcer les rencontres à mon domicile. »*

*« C'est surtout leur réactivité qui m'a été utile, qui nous a été utile. Personnellement, je n'avais pas d'objectif au début du suivi, mais c'est leur réactivité qui a été l'élément le plus important de leur intervention. »*

« C'est un *service qui est mis en parallèle pour aider le jeune et les parents dans tout type de situation, ça ouvre beaucoup de portes, ça apaise et c'est un bon soutien pour avancer dans un monde qu'on ne connaît pas forcément bien (SPJ). C'est du soutien, les autres services appliquent des décisions, eux nous soutiennent. »*

## ÉVALUATION SELON LE MODÈLE PROPOSÉ PAR L'OCDE

En guise de conclusion, nous souhaitons revenir sur les critères d'évaluation proposés par l'OCDE afin d'analyser notre projet à travers ce prisme.

1. *Pertinence*

Le projet répond assez clairement à un besoin identifié sur le terrain : celui d'un accompagnement intensif, souple et individualisé pour des jeunes en rupture ou en grande difficulté, souvent en attente de solutions stabilisantes.

Les jeunes *« à la croisée des secteurs »* accompagnés présentent des profils variés (troubles psychiques, instabilité familiale, situations de placement, profils autistiques, orphelins, etc.), et l'intervention s'est montrée globalement adaptée à leurs réalités. L'écoute, la disponibilité et la réactivité de l'équipe ont été perçues comme très pertinentes, même si certaines attentes, comme l'autonomie, dépassait le cadre des décisions prises par le service.

2. *Cohérence*

L'intervention s'inscrit de manière cohérente dans l'aide à la jeunesse, tout en apportant une plus-value par sa dimension intensive et expérimentale dans son approche intersectorielle.

Les liens avec les familles, les tuteurs, les autres services, les autorités mandantes et les autres secteurs ont été maintenus ou renforcés, malgré les limites structurelles du système actuel.

Toutefois, certains partenaires (notamment des tuteurs) expriment un flou ou un chevauchement de rôles, montrant la nécessité de clarifier davantage la place et la pérennisation du service dans l'écosystème d'intervention.

3. *Efficacité*

L'intervention a permis, dans de nombreux cas, des avancées significatives chez les jeunes : amélioration des habiletés sociales, meilleure autonomie, apaisement des relations familiales, remise en route scolaire, amélioration du bien-être.

L'intensivité du suivi, la création de liens de confiance avec les intervenants et l'ancrage dans le quotidien ont été des leviers d'efficacité reconnus. Toutefois, certaines situations restent en suspens ou montrent peu de changements visibles, notamment en raison de facteurs externes ou structurels (temps limité du projet expérimental, placement, décisions judiciaires, troubles lourds...).

### 4. *Efficience*

Le projet mobilise des ressources importantes pour un nombre restreint de jeunes, ce qui peut interroger son efficience au regard d'un modèle classique. Cependant, au vu de la complexité des situations accompagnées, l'investissement humain semble justifié.

L'approche souple, réactive et intensive permet aussi d'éviter certaines dérives (passage à l'acte, hospitalisations, placements d'urgence…), ce qui, à terme, peut représenter une économie de moyens pour la société.

La présence d'outils alternatifs (photo-langage, accompagnement individualisé, disponibilité hors horaires) renforce la qualité de la prise en charge.

### 5. *Impact*

Les effets perçus sont globalement positifs : amélioration du bien-être des jeunes, développement de compétences personnelles et sociales, meilleure communication familiale, soulagement des proches, meilleure élaboration du projet des jeunes.

L'intervention a parfois eu un effet structurant, notamment pour des jeunes très isolés ou désabusés vis-à-vis de l'aide traditionnelle. L'impact sur les familles est plus variable, mais souvent reconnu, ne serait-ce qu'en termes de soutien émotionnel et de relais.

### 6. *Durabilité*

La durabilité des effets dépend fortement de la suite du parcours des jeunes : accès à un relogement, maintien des suivis, poursuite de l'investissement familial et/ou professionnel… Pour rappel, notre projet expérimental s'est étendu sur une durée de 5 mois et demi, variable en fonction de l'entrée des situations au sein du service. Il est donc assez dure d'évaluer la durabilité de l'impact de notre intervention sur un temps si bref.

Néanmoins, dans certaines situations, les acquis semblent consolidés ; dans d'autres, la pérennité est plus incertaine, notamment faute de relais adaptés. Le modèle d'intervention montre cependant un potentiel à s'ancrer durablement dans le paysage de l'aide à la jeunesse, à condition de clarifier ses articulations et de lui offrir les moyens de répondre aux besoins complexes des jeunes accompagnés.

## PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

### 1) *Pérennité du projet*

### 1.1. Possibilité de prolonger ou de généraliser ce type d'accompagnement

L'expérience positive et les retours recueillis à travers l'évaluation montrent que ce type d'accompagnement intensif répond à un réel besoin sur le terrain, en particulier pour les jeunes dits « *à la croisée des secteurs* ». Il serait pertinent de pérenniser ce dispositif, à condition de garantir les moyens humains et structurels adéquats. Notre demande de subsides vise donc à assurer cette continuité, dans une visée à long terme.

### 1.2. Intérêt d'une approche intégrée pour les jeunes dits « à la croisée des secteurs »

Le projet a démontré toute la pertinence d'une approche intégrée et décloisonnée, où l'on travaille en lien étroit avec plusieurs secteurs : santé mentale, justice, hébergement, handicap... Ce maillage permet une réponse plus globale et cohérente aux besoins complexes de ces jeunes. Il serait judicieux de renforcer ces partenariats de manière concrète, formelle et durable afin de fluidifier les parcours et éviter les ruptures d'accompagnement.

Nous sommes actuellement en réflexion quant aux modalités possibles d'un co-financement intersectoriel, incluant les secteurs de la santé mentale, de l'AVIQ et de la justice. Cette démarche vise à garantir la pérennité du Projet Éducatif Particulier tout en reconnaissant la dimension transversale des besoins des jeunes que nous accompagnons. Un tel financement partagé permettrait d'assurer une réponse plus cohérente, globale et structurée aux situations complexes qui se situent à la croisée de plusieurs compétences institutionnelles.

## 2. *Améliorations suggérées*

### 2.1. Augmentation des ressources humaines et financières

Afin d'assurer une qualité de suivi et de préserver le bien-être des professionnels, nous demandons le financement de minimum **3 ETP éducateurs**, **l'idéal étant 4 ETP**, ce qui permettrait à chaque intervenant de gérer **3 suivis en « garant » + 3 suivis en co-intervention**. Nous sollicitons également :

- **0,25 ETP pour la tenue administrative et comptable du projet**, indispensable pour la gestion logistique.
- **0,5 ETP pour un psychologue**, qui aurait pour mission d'assurer le suivi pédagogique du projet, d'accompagner l'évolution des pratiques et de soutenir les intervenants dans leurs prises en charge.

### 2.2. Renforcement de la formation des intervenants

Au vu des profils complexes des jeunes accompagnés (troubles de l'attachement, problématiques multiples, ruptures institutionnelles…), il semble crucial de renforcer l'offre de formation continue pour les intervenants. Celle-ci devrait porter notamment sur l'approche systémique, le trauma, les TSA, la gestion de crise, les dynamiques familiales complexes, l'interculturalité, les outils de co-construction avec les jeunes ou encore s'ouvrir aux fonctions des autres secteurs, à l'intersectorialité.

Un budget devrait être alloué à cet effet ; comme mentionné dans l'annexe n° 5 reprenant le plan budgétaire détaillé du projet.

### 2.3. Création de partenariats supplémentaires avec d'autres secteurs

Des pistes de développement concrètes sont en réflexion, notamment :

- Créer des **partenariats directs avec les secteurs de la santé mentale, du handicap et de la justice** pour améliorer la fluidité et la réactivité dans les relais ainsi que réfléchir à un cofinancement entre les différents secteurs. Ex : partenariat avec un Psychologue de Première Ligne (PPL).
- **Établir des accords formels avec le secteur du logement et de l'hébergement**, afin de mieux anticiper les passages en autonomie et d'éviter les situations de rupture de logement.
- **Penser un mécanisme de passage entre le Projet Éducatif Particulier (PEP) et le Service d'Accompagnement Socio-Éducatif (SASE)** lorsque la situation d'un jeune sort progressivement de la crise, dans une logique de continuité et d'adaptation de l'accompagnement à l'évolution des besoins.

## 3. *Propositions pour l'avenir*

### 3.1. Demande de subsides

Sur base de l'expérimentation menée et de l'analyse de son impact, une demande de subsides vous est déposée, ainsi que le plan budgétaire associé[13], afin de garantir la pérennité du projet. Cette demande vise à couvrir les besoins en personnel éducatif, en appui administratif, en frais de fonctionnement et en supervision clinique (psychologue), afin d'assurer un accompagnement intensif, qualitatif et durable. Toutes les interrogations et les sujets en réflexion dans ce rapport feront l'objet d'une poursuite dans l'élaboration du PEP.

### 3.2. Nouveau cadre méthodologique basé sur cette expérience

L'expérience acquise au fil du projet permet d'envisager la **création d'un nouveau cadre méthodologique**, propre à ce type d'accompagnement. Celui-ci se distingue notamment par :

- **L'intensité du suivi** (réactivité, flexibilité, disponibilité accrue des intervenants),
- **L'importance d'un travail en réseau structuré,** fondé sur une évaluation fine et partagée des besoins du jeune, ainsi que la nécessité de **réfléchir à un mécanisme de cofinancement intersectoriel** (aide à la jeunesse, santé mentale, handicap, justice) pour garantir une réponse cohérente, globale et durable.
- **L'ancrage dans des temporalités ajustables** (ex. : mandat de 6 mois, renouvelable, pour permettre un réel investissement relationnel et un cheminement progressif),
- **Le ciblage d'un public spécifique**, en rupture et présentant des troubles de l'attachement.

[13] Cfr annexe n°5

# CONCLUSIONS ET REMERCIEMENTS

## 1. *Synthèse des résultats et de l'impact*

Le projet s'est révélé **pertinent** face aux besoins spécifiques de jeunes en situation complexe, en proposant un accompagnement individualisé et intensif. Il s'est inscrit de manière **cohérente** dans le réseau de l'Aide à la Jeunesse en visant une approche intersectorielle nécessaire à la prise en charge des jeunes « *à la croisée des secteurs* ». L'approche a démontré une réelle **efficacité**, avec des évolutions positives observées chez plusieurs jeunes, tant sur le plan comportemental que relationnel. En termes d'**efficience**, l'investissement est important mais justifié, à notre sens, par l'intensité des situations accompagnées. L'**impact** sur les jeunes et leurs proches est globalement reconnu, en particulier sur le bien-être et la projection dans l'avenir. La **durabilité** des effets dépendra, notamment, des relais post-projet, mais le modèle montre une réelle valeur ajoutée dans le paysage institutionnel.

## 2. *Importance de poursuivre ce type d'initiatives pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes*

Au regard des constats posés, des effets observés et des retours des jeunes, des familles et des partenaires, il apparaît essentiel de poursuivre et de renforcer ce type d'initiatives.

Les jeunes accompagnés dans le cadre du projet présentent des besoins multiples, souvent non couverts de manière adéquate par les dispositifs traditionnels. À la croisée des secteurs, ils nécessitent une approche spécifique, intégrée, intensive et inscrite dans la durée.

Ce projet a démontré qu'il était possible, en conjuguant souplesse d'action, proximité humaine et cadre structurant, de retisser des liens, de redonner du sens et de l'élan à des trajectoires marquées par les ruptures. Il serait regrettable de ne pas capitaliser sur cette expérience qui, au-delà des résultats positifs individuels, éclaire les lacunes du système actuel et propose une réponse concrète à des problématiques bien réelles.

Nous souhaitons sincèrement remercier toutes les personnes et institutions qui ont accordé de l'attention, du temps et de l'intérêt à ce projet. Votre écoute, votre curiosité et votre ouverture témoignent d'une réelle volonté d'aller à la rencontre des besoins de terrain, aussi complexes soient-ils.

Au-delà de notre demande de soutien, c'est une vision que nous portons : celle d'un accompagnement plus souple, plus humain et plus ancré dans la réalité de ces jeunes en rupture, « *à la croisée des secteurs* ». L'existence même de ce projet expérimental prouve qu'il est possible de faire autrement, à condition de s'en donner les moyens.

Merci de considérer avec bienveillance et ambition cette initiative, qui n'a de sens que si elle peut s'inscrire dans la durée, avec la reconnaissance, les ressources et le cadre qu'elle mérite. Nous souhaitons également exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes et institutions qui ont soutenu la mise en œuvre de ce projet expérimental. Pour ne citer qu'eux : les mandants qui nous ont fait confiance, les partenaires de terrain qui ont collaboré avec engagement, ainsi que Monsieur Robeays, Mme Devis et Mme Bertiaux, qui ont contribué, chacun à leur manière, à faire vivre cette initiative. Leur soutien, leur écoute et leur implication ont été essentiels à la naissance et à l'évolution de ce projet.

Poursuivre ce projet, c'est investir dans une société plus inclusive, plus cohérente, et plus juste. C'est donner à ces jeunes – souvent en marge, parfois invisibles – une place, un espace, et surtout, une chance réelle de se (re)construire.

# ANNEXES

# ***Annexe n°1***

## ***Questionnaire en ligne à destination des autorités mandantes***

Pour rappel, nous avons sollicité les autorités mandantes afin de présenter notre projet et d'échanger autour de la problématique des jeunes dits « *à la croisée des* secteurs ».

Cette démarche visait à comprendre les différentes perceptions concernant le public cible, à identifier les besoins prioritaires, à cerner les attentes spécifiques par rapport à notre intervention ainsi qu'à évaluer la pertinence de notre projet au regard de ces éléments.

Vous trouverez ci-contre le lien menant au questionnaire Google Forms qui a été envoyés aux générales des SAJ et SPJ de Liège, de Huy et de Verviers :

https://docs.google.com/forms/d/1NFnZ5_9uXfoeA4RFkdFc1kf8axtpITzZpcNaQ-PNNoM/prefill

# ***Annexe n°2***

## ***Grille d'évaluation utilisée auprès des bénéficiaires***

**1. Pertinence**

- Les objectifs du projet étaient-ils clairs pour vous dès le début ?
- Pensez-vous que ce projet répondait vraiment à vos besoins ou à ceux de votre famille ? Si oui, comment ?
- En quoi est-ce que le projet est différent des autres services qui t'ont suivi auparavant ? Ce projet est-il pareil ou différents des autres services qui t'ont aidé avant ?
- Qu'est-ce qui vous a semblé le plus utile dans ce projet ?
- Y a-t-il des aspects importants qui, selon vous, n'ont pas été pris en compte ?

---

**2. Cohérence**

- Avez-vous trouvé que les différentes personnes qui vous ont accompagné (professionnels de l'AJ, de l'AVIQ ou de la santé mentale) travaillaient bien ensemble ?
- Les conseils et l'accompagnement envisagés étaient-ils en accord avec vos besoins ? Est-ce que tu t'es senti pris en considération dans le projet ?

---

**3. Efficience**

- Les délais pour obtenir de l'aide ou des réponses étaient-ils raisonnables ? Qu'as-tu pensé de l'accès à notre service ?
- Avez-vous trouvé que les moyens (temps, outils, ressources) utilisés pour vous accompagner étaient suffisants ? Quid du caractère intensif de l'intervention ?
- Pensez-vous que le projet a utilisé les bonnes méthodes pour répondre à vos besoins ? Si non, qu'est-ce que vous pensez qu'il aurait été utile de faire ? Quels sont les avantages/désavantages du projet ?

---

**4. Efficacité**

- Avez-vous remarqué des changements positifs dans votre situation ou celle de votre famille grâce à ce projet ? Si oui, lesquels ?
- Les objectifs que vous aviez au départ ont-ils été atteints ?
- Quels sont les principaux résultats que vous retenez de votre accompagnement ?

**5. Durabilité**

- Pensez-vous pouvoir continuer à utiliser ce que vous avez appris ou obtenu une fois le projet terminé ?
- Selon vous, quelles actions devraient être poursuivies ou renforcées dans le futur ? Qu'est ce qui pourrait être amélioré ?

---

**6. Impact**

- Qu'est-ce qui a changé pour vous ou votre famille grâce à ce projet ?
- Pensez-vous que cet accompagnement a eu un impact durable sur votre quotidien ou votre bien-être ?
- Si vous deviez décrire le projet à quelqu'un d'autre, que diriez-vous qu'il vous a apporté ?

---

**Questions ouvertes**

- Qu'est-ce que vous avez le plus apprécié dans ce projet ?
- Y a-t-il quelque chose qui, selon vous, pourrait être amélioré dans le projet ?
- Auriez-vous des suggestions pour rendre ce projet encore plus utile pour d'autres familles comme la vôtre ?

# ***Annexe n°3***

## ***Tableau synthèse des situations suivies***

| | R | S | S | J |
|---|---|---|---|---|
| *Autorité mandante* | SPJ Liège | SAJ Liège => SPJ Liège | SPJ Huy | SPJ Verviers |
| *Pourquoi le PE ?* | Mise en échec des différents projets d'hébergement (différentes institutions bruxelloise et néerlandophone). Conflit entre le jeune et le mandant ; le mandant est démuni. | Mise en échec des différents projets d'hébergement. Conflit entre la conseillère et la tutrice : souhait de se débarrasser de la situation : soit le service fait ses preuves soit judiciarisation. | Mise en échec des différents projets d'hébergement. Dossier renvoyé d'une division à l'autre (Liège – Huy) en raison du domicile. Le mandant est démuni et répond à notre demande de situation complexe. | AJ – SM & AVIQ. Dossier renvoyé d'une division à l'autre (Neufchâteau – Verviers) en fonction des droits de garde des parents. Mandant perdu et démuni. Zone géographique qui complique les interventions. |
| *Problématiques rencontrées* | • Prostitution (Police)<br>• Errance<br>• **Mise en échec des projets** d'hébergement<br>• **Déscolarisation**<br>• Parentification<br>• **Rupture des liens** avec les parents<br>• **Santé Mentale** (hospitalisations) | • Orphelin => Tuteurs<br>• Famille d'accueil<br>• Errance<br>• Délinquance mineure<br>• Consommations de drogues + suspicions de deal<br>• **Déscolarisation**<br>• **Absence de réseau**<br>• **Mise en échec des projets** d'hébergement<br>• Dossier **TJ** (en 56) | • Enfant roi<br>• **Rupture des liens paternels** (démissionnaire)<br>• Relations conflictuelles avec la maman<br>• Violences physiques et psychologiques (Autrice & Victime)<br>• Mises en danger (consommation, fréquentations, fugues)<br>• **Déscolarisation**<br>• Manque d'hygiène<br>• **M' à la limite de la psychiatrie**<br>• M' maladie physique<br>• **Auditions à la Police** | • Mutisme +++<br>• Isolement +++<br>• **Déscolarisation**<br>• Conflit parental + utiliser dedans<br>• Violences/Négligences des parents<br>• **Rupture précoce du lien paternel** (kidnapping de la M')<br>• **Santé Mental (hospitalisation)**<br>• **TSA ?**<br>• Déni parental des difficultés<br>• Réactions inadéquates des Ps' face aux difficultés de J. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Mandat initial* | Réintégration de la jeune au sein du domicile maternel, reprise d'une scolarité avec élaboration du projet de vie de la jeune, mise en place d'un suivi psychothérapeutique. | Réfléchir avec le jeune son projet d'avenir et la mise en place d'une autonomie avec le projet de Racyne en toile de fond, à ses 17 ans, reprendre une scolarité, travailler la notion de « respect ». | Rencontre mère et fille afin de rétablir un fonctionnement quotidien serein, réfléchir avec les parents sur des attitudes et réactions éducatives pour éviter les conflits violents et soulager Mme d'une charge émotionnelle excessive lors du déroulement de ceux-ci. | Tenter d'accéder au jeune, réfléchir et évaluer la prise en charge la plus adéquate pour J. en investiguant les différents milieux, mettre sur pied un projet scolaire, apporter un soutien aux parents. |
| *Situation initiale* | Suite à son renvoi de Mesa, R. est chez sa maman depuis quelques jours.<br>Elle souhaite une mise en autonomie au départ de Bruxelles. Le mandant demande à ce qu'elle reste un peu chez sa M' le temps de faire ses preuves.<br>Les relations entre R. et sa maman sont ok mais avec son papa et son frère aîné, c'est plus compliqué : violence physique et menace de mort…<br>R. joue un rôle de traductrice pour sa maman dans le quotidien. | Au début de notre suivi, S. est en famille d'accueil depuis +/- 3 mois. Très rapidement, le jeune est viré suite à des soucis de consommation et de deal de drogues. Le jeune a également été viré de l'école suite à du trafic de puff…Il est suivi par EMA jusque fin septembre.<br>Le jeune va chez Mme B. quand il ne sait plus où aller. Il va faire un séjour de 2x10j en IPPJ car suspicion de trafic. A la sortir de l'IPPJ, la juge met des conditions à sa « libération ».<br>Transfert du dossier du SAJ vers le SPJ car mineur en danger (orphelin et | C'est une situation qui fonctionne en « phase » : il y a des phases lune de miel/euphorie et des phases de rejet. Relation : amour-haine entre mère et fille.<br>Dans la lune de miel, les choses se passent bien et le travail peut se mettre en place ; elles ont alors tendance à nous mettre légèrement à l'écart. Elles sont capables de se mobiliser et de faire des choses ensemble.<br>Puis pour des raisons variables : vaisselles non rangées, chambre en bordel, sortie non organisées… Ca part alors en live : disputes, violences psychologiques, | Au départ de notre intervention, J. est cloîtré dans sa chambre avec des contacts très limités avec son milieu de vie (M', BP' et sœur). Pas de communication par le regard.<br>Il ne communique que par dessins et/ou par écrit. Ses dessins montrent des scènes interpellantes de par la violence qui y apparait.<br>La M' est opposée à un placement. Le P' souhaite que l'on puisse aider son fils.<br>Les relations entre les parents sont très compliquées car toujours emprunte du conflit qui les oppose. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | mise en échec de tout donc errance).<br>Projet à long terme : autonomie au départ de Racyne à ses 17 ans ; conditionnelle pour le mandant. | violences physiques des deux côtés mais parfois plus du côté de la M' par rapport aux violences verbales, chantages affectifs +++, menaces au suicide, fugue de la gamine. Et donc là, nous sommes sollicités +++ par Mme, Sh. met parfois à l'écart, parfois pas. | |
| *Evolutions* | ⇒ Réintégration au domicile maternelle réussie.<br>⇒ Mise en place d'un traducteur lors des rdvs pour sortir R. de ce rôle.<br>⇒ Changements d'attitudes de la jeune par rapport à un réinvestissement dans la religion familiale.<br>⇒ Relation avec frère : A. glissement vers la SM suite à une décompensation. M' et R. ont été séquestrées au domicile. Bonne relation entre lui et R. aujourd'hui.<br>⇒ Effleurement de prise de conscience de ses difficultés de santé | ⇒ Malgré des résistances, le jeune se rescolarise et s'inscrit à l'internat même si ce n'est pas son projet.<br>⇒ Son projet : mise en autonomie mais il le met à mal en ne respectant pas les conditions.<br>⇒ Bricolage lors des congés scolaires pour loger le jeune : famille en Sicile, réseau du jeune, auberge de jeunesse/hôtel.<br>⇒ Coordination avec la tutrice et le subrogé+ Collaboration avec l'équipe EMA.<br>⇒ Réintégration du frère au sein de la situation.<br>⇒ Collaboration et soutien de Mme B. (M'de son meilleur ami) = | ⇒ Tributaire des crises, des urgences, des cycles familiaux<br>⇒ Intensif : quand fusion entre elles, elles mettent un peu à distance, quand désunion entre elles, elles sollicitent. Ca tend à être moins figé.<br>⇒ La relation est tissée et on peut davantage aborder les choses compliquées avec elles<br>⇒ Sh. : reprise de scolarité toujours en travail car mis à mal lors des cycles de crises, mise en place du suivi psy, mise en place d'un suivi gynécologique, elle commence à | ⇒ Mise en place de stratégies comportementalistes qui ont donné des résultats positifs.<br>⇒ J. communique par monosyllabe.<br>⇒ Remise en place d'une collaboration par sollicitation du P' et de la famille élargie.<br>⇒ J. sort de sa chambre en se rendant dans la famille ; séjour dans le réseau.<br>⇒ J. est d'accord aujourd'hui de rejoindre l'enseignement spécialisé + réflexion autour de la prise en charge institutionnelle.<br>⇒ Les Ps' se rendent davantage compte des difficultés de leur fils = Reconnaissance.<br>⇒ La M' marque un intérêt/une ouverture à une prise en charge |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | mentale avec intérêt pour un suivi psy.<br>⇒ Reprise d'une scolarité réussie.<br>⇒ Reprise d'un contact/lien avec son papa suite à une réintégration de Monsieur au sein des rdvs pour sa fille.<br>⇒ Remise de R. dans un rôle d'enfant pour la dé-parentifier.<br>⇒ Remise des parents dans un rôle de parents.<br>⇒ Accompagner les parents dans la mise en place de cours de FLE.<br>⇒ Accompagner la jeune lors des auditions judiciaires sur Bruxelles par rapport au dossier pénal (prostitution). | ressource de S.<br>⇒ Echec de l'internat pour consommation.<br>⇒ Echec de l'école pour vol avec agression.<br>⇒ Echec de logement chez Mme B. | accepter l'idée d'un placement en SRU pour une courte mise à distance, reste en contact avec nous lors de ses fugues.<br>⇒ M' : formule la demande d'un suivi psy, augmentation de sa capacité à lâcher prise par rapport à sa parentalité et aux règles (accord d'un espace de liberté à Sh. sans contrôle), apprentissage d'autres techniques de gestion des conflits avec sa fille (procédure avec la police), prise de conscience des moyens de communication et propositions d'autres façons de parler ensemble.<br>⇒ Réintégration du réseau autour de la famille : marraine, GMm', P'… | institutionnelle.<br>⇒ Les Ps' s'entendent désormais pour s'organiser et créer un espace de vie plus favorable à J. que sa chambre. |
| *Pistes pour la suite* | - Poursuivre le travail de dé-parentification avec la jeune.<br>- Soutenir les parents dans la reprise d'un | - RDV chez le mandant 11/12.<br>- S. reste dans ses schémas de mise en échec des projets. | - Accompagnement dans la mise en place des suivis psychothérapeutiques.<br>- Soutien de la maman | - Test du PMS pour évaluer le type d'enseignement spécialisé.<br>- Réfléchir la mise en place de la Ferme du Soleil. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | rôle éducatif auprès de la jeune.<br>- Accompagner la jeune dans la mise en place d'activités extrascolaires. | - Notre position : maintenir le lien avec le jeune. | dans son rôle éducatif.<br>- Tentative de réintégration du P' dans la situation.<br>- Accompagnement dans la rescolarisation de Sh. | - Soutenir les parents dans une reprise d'un rôle éducatif auprès de leur fils.<br>- Continuer d'assurer un maillage autour du jeune en adéquation avec ses besoins. |
| *Commentaires éventuels* | Jeune d'origine syrienne ayant vécu un parcours de migration durant l'enfance (+/-6 ans) | Jeune d'origine italienne. | | Jeune d'origine belgo/angolais.<br>L'intensivité nous a permis d'aller beaucoup plus loin que le suivi proposé par Mobilea. |

## ***Annexe n°4***

## ***Tableau synthèse de l'évaluation auprès des bénéficiaires***

| | ***Evolutions comportementales, sociales et/ou éducatives*** | ***Impact sur le bien-être du jeune et sur son insertion sociale*** | ***Impact sur les familiers*** |
|---|---|---|---|
| | ***Commentaires contextuels :*** Il est important de souligner que le jeune présente un profil à traits autistiques, avec de grandes difficultés d'accès au langage verbal. Ces spécificités ont nécessité une adaptation de nos outils d'évaluation afin de favoriser au mieux son expression. Nous avons donc appuyé l'évaluation sur l'utilisation d'un photolangage spécifiquement conçu à cet effet. | | |
| **J** | Au fil de l'intervention, J. a montré une ouverture progressive sur le plan relationnel. Il nous dit communiquer davantage avec certains membres de sa famille (père, grands-parents, parrain), même si cela reste variable selon ses envies. Il a également commencé à mieux s'exprimer et à participer davantage aux tâches quotidiennes à la maison. Pour sa mère, les activités proposées par le projet ont permis à J. de s'ouvrir aux intervenants, avec qui il a su établir une relation de confiance. Le père note une amélioration des relations fraternelles, une diminution des conflits, et une attitude moins confrontante de la part du jeune. Des compétences sociales semblent avoir été acquises durant le suivi. J. est aussi davantage en lien avec sa famille élargie. | Le projet a répondu au besoin de sociabilisation de J., ce qu'il illustre par l'image d'une main tendue vers une personne recroquevillée. Il indique voir plus souvent ses frères et pense que le projet a eu un impact positif sur son bien-être global.<br>Sa mère partage cet avis, soulignant que J. s'est senti écouté et respecté dans ses choix, bien qu'elle regrette que la scolarité ne soit toujours pas remise en place, point qu'elle juge prioritaire.<br>Le père estime que le lien rapide instauré avec les intervenants a favorisé les effets positifs du suivi. Il considère que le projet a permis à J. de sortir de l'enfermement, de s'ouvrir au monde extérieur et de retrouver une dynamique d'activités bénéfique. | Pour J., l'intervention a permis de répondre au souhait de ses parents de le voir sortir et s'ouvrir. La mère exprime cependant une certaine incompréhension initiale sur les allers-retours du jeune entre les différents membres de la famille, regrettant un manque de clarté dans l'organisation.<br>Le père, quant à lui, observe que le service a réussi à remobiliser la mère, qui tenait davantage ses engagements. Il souligne un bénéfice global pour la famille, bien qu'il regrette que l'attention ait été exclusivement portée sur J., au détriment du reste de la fratrie et de certaines dynamiques familiales (dont les droits de garde).<br>Il dit toutefois s'être senti soutenu par le service, qu'il juge efficace dans sa collaboration avec le réseau. Le grand-père et l'oncle paternels ont également exprimé leur satisfaction. La relation père-fils s'est améliorée, bien que les changements d'humeur et les replis de J. restent difficiles à comprendre. Le père ajoute que l'intervention a constitué une bouffée d'air pour lui, car il savait que son fils était accompagné et en sécurité. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | ***Commentaires contextuels :*** Au moment de l'évaluation, les dynamiques familiales sont particulièrement tendues, et le quotidien reste difficile pour la jeune. Celle-ci sollicite régulièrement notre service dans le cadre d'un projet d'autonomie, sans toutefois intégrer que la décision finale relève de l'autorité mandante (SPJ), bien que cette information lui ait été répétée à plusieurs reprises.<br>Le profil psychologique de la jeune est marqué par une certaine ambivalence, qui se traduit par des oscillations fréquentes dans ses souhaits : d'une semaine à l'autre, elle évoque des envies d'autonomie, un retour à la vie en famille ou encore un placement en internat.<br>Par ailleurs, l'évaluation menée auprès des parents a nécessité le recours à un interprète ainsi qu'à l'outil du photo langage, afin de faciliter l'expression et la compréhension des ressentis de chacun. | | |
| **R** | R. souligne comme point positif sa reprise scolaire et la mise en place d'un suivi psychologique. Elle reste toutefois critique, estimant que les intervenants se sont trop centrés sur des aspects secondaires au détriment de son projet d'autonomie, qu'elle juge peu soutenu et trop lentement avancé.<br>Du côté parental, la mère estime que le projet expérimental a permis à sa fille de se recentrer et de réfléchir à son avenir dans un cadre rassurant. Elle constate que R. semble aujourd'hui prendre davantage conscience de ses erreurs, même si cela ne simplifie pas toujours le quotidien. Le père considère la stabilisation de sa fille au domicile maternel et sa reprise scolaire comme de réelles avancées. Il y voit une preuve concrète de progrès dans la situation de sa fille. | R. exprime une certaine frustration vis-à-vis du projet, qu'elle juge peu en phase avec ses aspirations à l'autonomie. Elle considère que le service s'est principalement concentré sur la scolarité, au détriment de ses priorités. Cela dit, elle reconnaît que l'accompagnement lui a permis de se projeter à long terme, de parler de ses projets d'avenir et de se sentir soutenue dans leur concrétisation. Contrairement aux structures d'hébergement qu'elle a connues, elle estime ici pouvoir compter sur les intervenants en cas de besoin pour des actions concrètes vers l'extérieur.<br>Sa mère note une période de réelle reprise en main, marquée par un épanouissement visible avant une légère rechute. Pour le père, le fait que le service ait soutenu sa fille dans sa sortie d'un environnement délinquant a eu un impact décisif sur son bien-être. | R. reste critique sur ce volet également, estimant que sa famille n'a pas bénéficié d'un accompagnement suffisant, notamment concernant une demande de logement restée, selon elle, sans suite. Elle note toutefois une amélioration dans la communication familiale.<br>Sa mère, en revanche, se sent soutenue dans son rôle parental. Elle souligne le fait que les intervenants ont parfois su faire passer certains messages à sa fille, là où elle-même échouait.<br>Le père estime que le projet a permis sa réintégration progressive dans le système familial, facilitant des retrouvailles père-fille. Il se projette dans la poursuite de cette dynamique d'apaisement. Il indique également que c'est la première fois qu'il se sentait considéré par un service social. Pour lui, l'intervention a permis d'amener plus de calme et de sérénité au sein de la famille, grâce notamment au fait de savoir où se trouvait leur fille et qu'elle était accompagnée. |
| | ***Commentaires contextuels*** : L'évaluation s'est construite autour de différents entretiens menés avec le jeune, sa tutrice légale ainsi que | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | son tuteur ad hoc, en tenant compte de la complexité de son histoire de vie (orphelin de père et de mère). | | |
| **S** | S. a particulièrement apprécié l'aspect concret de l'accompagnement, qui lui a permis de développer des compétences utiles à la construction de son autonomie. Il se sent aujourd'hui plus débrouillard et mieux préparé à l'approche de sa majorité, même s'il reste conscient que certains objectifs n'ont pas encore été atteints. Les tuteurs légaux, quant à eux, peinent à évaluer l'effet réel du projet sur S., en raison de la complexité de sa situation et du profil du jeune. | Le jeune exprime une réelle satisfaction quant à l'accompagnement reçu, qu'il juge adapté à ses besoins et apprécié pour sa disponibilité. Il souligne l'importance des aides matérielles (vaisselle, électro, etc.) qui ont facilité son installation en logement autonome, lui offrant un confort bénéfique. L'intensité du suivi est perçue comme un facteur facilitateur de progrès. Les tuteurs partagent cette impression, estimant que la formule intensive convenait particulièrement bien à S. et à l'investissement que demande son accompagnement. | Pour les tuteurs légaux, le principal apport du projet a résidé dans la possibilité de solliciter les intervenants, notamment lors des moments de crise (ex. lorsque S. se retrouvait à la rue), ce qui leur a permis de se décharger partiellement. La disponibilité et la réactivité des intervenants sont soulignées positivement. Toutefois, l'un d'eux regrette de ne pas avoir pu se décharger totalement de la situation et reconnaît, avec le recul, que ses attentes vis-à-vis du service étaient probablement trop élevées. |
| | ***Commentaires contextuels*** : Malgré plusieurs sollicitations adressées à la maman et à la jeune, seule l'évaluation du père a pu être recueillie dans le cadre de ce rapport. Celui-ci a partagé son point de vue sur l'accompagnement proposé. | | |
| **Sh** | Le père se montre satisfait du travail réalisé avec sa fille, même si la situation actuelle a abouti à un placement. Ne rencontrant pas de difficultés majeures avec elle auparavant, il lui est difficile d'évaluer précisément l'impact de l'intervention. Il observe cependant un apaisement des tensions entre sa fille et son ex-compagne. | Selon lui, l'intervenant a su instaurer un lien de confiance avec sa fille, devenant une figure de soutien à qui elle pouvait se confier lorsqu'elle en ressentait le besoin. Cette possibilité d'expression aurait contribué à un mieux-être émotionnel chez la jeune. | Le père souligne l'importance d'avoir été systématiquement informé des démarches entreprises, malgré sa présence plus ponctuelle dans la situation. Il valorise également le lien établi avec l'intervenant, qui a su accueillir ses inquiétudes et ses questionnements, jouant ainsi un rôle de soutien indirect. Durant les périodes de fugue de sa fille, le fait de savoir que le service œuvrait pour sa mise en sécurité lui a apporté un réel soulagement. |

# ***Annexe n°5***

# ***Plan budgétaire détaillé***

Le Chanmurly asbl

S1287 – Octogones

(Suivant dispositions abrogatoires Article 62 de l'Arrêté Cadre : *« Outre les missions définies dans les arrêtés spécifiques, les services peuvent, après avis de l'administration et accord du Ministre, exercer une mission particulière de recherche et d'innovation visant à l'amélioration des pratiques des services »*)

Estimation budgétaire pour 12 PECs. (Barèmes à l'index 1,2190)

Pour une durée de 12 mois du 01/01/2025 au 31/12/2025

| | | |
|---|---|---|
| **Personnel Educatif** | | |
| 4,0 ETP (barème 12) | 244.699,29 € | |
| 0,5 ETP Psycho-social (barème 7) | 41.133,89 € | |
| Coût Frais de Personnel | | 285.833,18 € |
| | | |
| **Frais de Fonctionnement (*)** | | |
| Pour 8 PECs | | 41.197,28 € |
| | | |
| **Coût budgétisé du Projet** | | **327.030,46 €** |

Estimation complémentaire pour le poste Administratif

| | | |
|---|---|---|
| **Personnel Administratif** | | |
| 0,25 ETP | 12.578,25 € | |
| **Coût Global du Projet** | | **339.608,71 €** |

(*) Le montant pris en compte est celui qui avait été déterminé lors du PPP Octogones (remis à l'index actuel du 01/05/2024 de 1,2190, soit 5.149.66 €. Je comprends bien l'indexation nécessaire mais pas la référence à la somme évoquée.